

9-1963

## Le Boréal Express, v.2 n.1, (September 1963)

Franco-American Collection

Follow this and additional works at: <https://digitalcommons.usm.maine.edu/fac-boreal-express>

---

This Book is brought to you for free and open access by the Publications at USM Digital Commons. It has been accepted for inclusion in Le Boréal Express by an authorized administrator of USM Digital Commons. For more information, please contact [jessica.c.hovey@maine.edu](mailto:jessica.c.hovey@maine.edu).

# LE BOREAL EXPRESS

AN 1666

PAR L'HISTOIRE — CITOYEN DU TEMPS

(Trois-Rivières, septembre 1963)

Le numéro : 0.35

VOLUME 2, No 1

## UNE ÉQUIPE DU TONNERRE: les CTTC

Pour la première fois de son histoire, la Nouvelle-France sent que sa destinée est entre les mains d'une équipe solide, forte d'espoirs et de réalisations. Depuis Champlain, aucun chef n'a eu une personnalité aussi forte que notre actuel intendant.

Le ministre Colbert semble s'intéresser plus que ses prédécesseurs aux colonies. Le vice-roi, Mgr de Tracy, est venu en personne constater quelle était la situation de la Nouvelle-France. A la tête du régiment

de Carignan, il a réussi à pacifier les Iroquois. L'intendant Talon, au pays depuis un an à peine, connaît mieux que tout autre les possibilités immenses du Canada.

Tous les espoirs sont permis. Les Canadiens peuvent maintenant regarder vers demain avec moins de craintes. Les Iroquois défaits, ils auront plus l'impression d'être maîtres chez eux!

COLBERT, TRACY, TALON, COURCELLE: QUATRE GRANDS NOMS!



Archives Publiques du Canada



J. Lenfant



d'après le Frère Luc



COLBERT

TRACY

TALON

COURCELLE

### LE RÉGIMENT DE CARIGNAN À L'OEUVRE

Envoyé dans le but de mettre à la raison les Agniers, le régiment de Carignan a encore tout à faire. En effet, la première expédition dirigée par M. de Courcelle, l'hiver dernier, contre les Agniers, fut plus désastreuse pour les Français que pour l'ennemi. Au lieu de se rendre chez cette peuplade, le gouverneur s'écarta et alla percer à Schenectady parce qu'il n'attendit pas ses guides algonquins. Il précipita son aventureuse marche et, ses soldats manquant de raquettes, de couvertures, de vivres, souffrirent plus du froid, de la faim et des maladies contractées que des Iroquois.

Une nouvelle expédition a été organisée cette année. M. de Tracy, malgré son âge, a tenu à en assumer la direction.

La situation des Iroquois est devenue très précaire avec la restauration de Charles II en Angleterre, son alliance avec Louis XIV et surtout ses prétentions sur la Nouvelle-Hollande. On sait en effet que la Nouvelle-Amsterdam et Fort Orange sont occupés par les troupes anglaises au profit du frère du roi, Jacques, duc d'York. Et ce qui est significatif des intentions britanniques, le colonel Richard Nicolls qui dirige cette conquête a rebaptisé les deux places hollandaises des noms des frères de Charles II, NOUVELLE-YORK, et ALBANY.

Les Iroquois se verront-ils coincés entre deux alliés européens? Le régiment de Carignan réussira-t-il à les soumettre totalement?

### UNE OFFRE ANGLAISE

#### Débarrasser le pays des Iroquois

Québec. — Le major Guebin, de Boston, a fait, il y a quelques années une proposition intéressante: exterminer les Iroquois, "si l'on lui voulait donner seulement vingt mille francs." dommage que les autorités n'aient pas tenu compte de l'offre. Pour une somme aussi modique, délivrer la Nouvelle-France de son principal ennemi, c'était l'oubtaine rêvée. Depuis la date de la proposition, on a dépensé beaucoup plus que vingt mille francs pour combattre les Iroquois et ils sont encore menaçants.

### MAISONNEUVE EST DESTITUÉ

M. le Marquis de Tracy, porteur d'instructions royales, a non seulement fait entrer Ville-Marie dans le droit commun, mais il a de plus destitué l'homme qui présidait à ses destinées depuis vingt-trois ans.

M. de Maisonneuve est renvoyé en France comme un indésirable. Ses services passés, son zèle, sa vertu, son désintéressement, méritaient un meilleur sort. Le geste du vice-roi manque pour le moins d'élégance.

### VILLE-MARIE RENTRE DANS LE RANG

Depuis sa fondation en 1642, Ville-Marie dépendait directement de la Société française de Notre-Dame de Montréal, représentée chez nous par Maisonneuve. Elle échappait ainsi à la juridiction des autorités locales, ce qui créait une situation anormale. Le 6 mars 1663, la Compagnie de Montréal a été dissoute et ses droits de propriété et de seigneurie sur l'île de Montréal sont passés aux Sulpiciens.

M. de Tracy, au nom du roi, vient de déclarer que Ville-Marie sera dorénavant soumise au même régime que les autres postes de la Nouvelle-France. La ville sainte devient ville royale, gouvernée par un gouverneur du roi, comme Québec et Trois-Rivières.

### BILAN DE LA COLONIE

L'impression est de plus en plus forte que nous entrons dans une ère nouvelle. Le Boreal Express en a profité pour dresser le bilan de la situation d'ensemble de la colonie.

Notre équipe a essayé de dresser un tableau de la "civilisation" de la Nouvelle-France. Elle s'est penchée sur le problème de coupeur de bois et de la traite des boissons alcooliques.

Si Cartier a dû subir l'hiver canadien, vous verrez qu'actuellement se développe ici un style de construction qui permet de faire face aux rudesses de la saison hivernale.

Une compilation du recensement de mars donne lieu à des commentaires intéressants.

voir, page 5 — Le problème de la traite.

Le commerce de bois son est de nouveau interdit.

pages 8-9 — Le rôle des habitants  
Au Conseil souverain.

page 12 — Les instruments essentiels de votre foyer.

pages 14-16 — Boreal-Spécial: L'habitation paysanne et seigneuriale.



FOUQUET

UNE INTERVIEW SENSATIONNELLE

Notre envoyé spécial rencontre FOUQUET dans sa PRISON

(NDLR) — Après bien des démarcations, notre envoyé spécial en France a obtenu la permission et les sauf-conduits nécessaires pour interviewer Nicolas Fouquet dans sa prison de Pignerol. Nous donnons ci-après le texte complet de cette entrevue qui fera sensation.

Il y a deux jours que nous sommes partis de Turin. Le soir du deuxième jour nous arrivons en vue de Pignerol. Les fortifications majestueuses de cette place, considérée comme la clé de l'Italie, se dressent, farouches, devant nous. Songeurs, en nous approchant de ces murs qui ont vu les grandes victoires de François Ier et de Richelieu, nous pénétrons enfin dans la ville.

Celle-ci n'est pas tellement peuplée mais extrêmement active. Les habitants italiens et les membres de la garnison française sillonnent les rues en tous sens. Nous nous dirigeons jusqu'à la place d'armes. De là, nous apercevons le château, solide, sombre et silencieux. Les rois de France ont bien choisi la prison d'état où ils exilent les grands prisonniers politiques.

Le lendemain nous pénétrons dans la prison. Nicolas Fouquet nous reçoit dans les appartements qui lui servent de cellule. Sombre, pâle, les yeux perdus dans un passé dont il garde la nostalgie, l'ancien seigneur de Vaux répond de bonne grâce à nos questions, même à celles qui pourraient paraître blessantes.

Q. — Monsieur Fouquet, depuis votre arrestation, le 5 septembre 1661, on parle encore à Paris des détournements de fonds dont vous auriez été coupable. Maintenez-vous encore vos prétentions à l'innocence ?

R. — Ces accusations sont ridicules. Mon père était un riche armateur breton. Depuis ma naissance, à Paris, en 1615, jusqu'à mon arrestation, j'ai toujours vécu dans l'opulence. Je n'avais nullement besoin des fonds de l'Etat pour m'enrichir. La fortune de ma famille était largement suffisante pour subvenir à mes besoins.

Q. — On dit cependant que les constructions faites dans vos terres de Vaux-le-Vicomte dépassent largement les revenus d'une fortune ordinaire, même celle d'un riche armateur.

R. — On oublie que j'ai mis bien du temps à construire Vaux-le-Vicomte. On exagère aussi le coût de cette installation. Mon château et mes terres de Vaux apparaissent d'une très grande richesse parce qu'ils représentent l'avant-garde de l'architecture. On dit que c'est riche alors que c'est neut. Je ne nie pas que ces installations ont coûté beaucoup d'argent. Mais le montant est beaucoup moins élevé que celui qu'on annonce partout à ce propos.

Q. — Le procès qu'on vous a fait subir semble pourtant avoir prouvé le contraire.

R. — Ce procès a été entaché d'injustice du début jusqu'à la fin. Il a été mené par Colbert. Tout le monde sait que celui-ci enviait ma position de Surintendant des Finances. Il a tout fait pour me faire tomber. Il y

est parvenu et il a depuis atteint le poste qu'il visait. Il était à la fois juge et partie dans mon procès.

Q. — Il n'en demeure pas moins que votre administration des finances, depuis votre accession au poste de Surintendant en 1653 jusqu'à votre arrestation en 1661, s'est soldée par un déficit considérable.

R. — Tous les pays connaissent des déficits en temps de guerre. Quand, appelé par le Reine Anne d'Autriche, j'ai accédé au poste de Surintendant des finances, le pays sortait de la guerre civile. La Fronde avait bouleversé l'économie de la France. Il était normal, dans ces conditions, que l'administration se soldât par un déficit. L'injustice est de prétendre qu'une administration malhonnête en est la cause.

N.D.L.R. Ajoutons que le baron d'Avauoguer demandait, dès le début de son mandat de gouverneur, "trois mille hommes pour s'emparer des pays roisquois ou six cents colons".

Q. — Souffrez-vous de la vie à Pignerol, loin des vôtres et de la France ?

R. — La perte de la liberté est toujours très dure. Il ne me reste plus, dans ma réclusion, que le réconfort de ma famille et la fidélité de quelques amis.

Q. — Une dernière question, Monsieur Fouquet. Serait-il indécrot de vous demander le nom de ces amis qui vous sont restés fidèles.

R. — Je risque peut-être de leur nuire, eux qui restent fidèles à un condamné. Mais je dois à la fidélité de ces amis de dévoluer leur nom. Il s'agit particulièrement de Monsieur de La Fontaine, l'écrivain, et de Madame de Sévigné. On ne dira jamais assez jusqu'à quel point la fidélité courageuse de ces personnes me touche en même temps qu'elle indique la grandeur de leur âme.

Opinions SUR LA NOUVELLE-FRANCE

LE SIEUR DUMONT, commissaire-enquêteur (1662) :

"Il fut émerveillé, nous rapporte Marie de l'Incarnation, des ressources et des possibilités qu'offrait le colonie. Il est tombé d'accord pour dire avec tant d'autres que l'on peut faire en ce pays un royaume plus grand et plus beau que celui de France..."

PIERRE DU BOIS, baron d'Avauoguer, gouverneur (1661-1663) :

"Pour rendre témoignage à la vérité, rien dans le monde ne m'a paru si beau que le fleuve Saint-Laurent, si commode à la vie, si abondant pour le commerce et si avantageux pour établir les Fleurs de lys dans l'étendue des deux royaumes. L'un plus chaud, que la France et plus grand, et l'autre un peu plus froid dans lequel depuis six semaines j'ai mangé d'aussi bons melons qu'en Espagne et qu'en Italie..."

N.D.L.R. Ajoutons que le baron d'Avauoguer demandait, dès le début de son mandat de gouverneur, "trois mille hommes pour s'emparer des pays roisquois ou six cents colons".

PIERRE BOUCHER, gouverneur des Trois-Rivières (1663) :

"Parlant de la Nouvelle-France en général, je peux dire que c'est un bon pays, et qui contient en soi une bonne partie de ce que l'on peut désirer. La terre y est très bonne, y produit à merveille, et n'est point ingrate; nous en avons l'expérience. Le pays est couvert de très belles et épaisses forêts... lesquelles sont entrecoupées de grandes et petites rivières... Il s'y trouve, (comme dans les lacs), grand nombre de toutes sortes de poissons très bons et délicats... et le pays est fort sain... et très grand..."

JEAN TALON, intendant (1665) :

"(Je veux) vous informer pleinement, écrit-il à Colbert, de tous les avantages que Dieu, pour sa gloire, et le Roy, pour son Etat, peuvent espérer de ce pays; cependant pour vous en donner un crayon grossier, j'aurai l'honneur de vous dire que le Canada est d'une très vaste étendue, que, du côté du Nord, je n'en connais pas les bornes tant elles sont éloignées de nous, et que, du côté du Sud, rien n'empêche qu'on ne porte le nom et les armes de Sa Majesté jusqu'à la Floride... Que le climat qui fait appréhender par ses grandes froidures la demeure du pays est cependant si salubre qu'on n'y est pas souvent malade et qu'on y vit très longuement... Il regrette pourtant que l'exploitation d'un si beau pays ait été confiée à la Compagnie des Indes occidentales, et il fait remarquer : "Si Sa Majesté a regardé ce pays comme un beau plan, dans lequel on peut former un grand Royaume et fonder une monarchie ou du moins un Etat fort considérable, je ne puis me persuader qu'elle réussisse dans son dessein (avec la C.I.O.C.)..."

LONDRES RAVAGÉE PAR LES FLAMMES PENDANT PLUS DE 15 JOURS



Après avoir vu la peste décimer ses habitants, Londres a été en partie ravagée par les flammes. Le trait noir indique les quartiers détruits.

Londres (DNC) — La ville de Londres vient d'être ravagée par un sinistre d'une ampleur effroyable. Pendant au-delà de quinze jours, du 2 au 18 septembre, les flammes ont détruit la ville. La cité n'est plus que ruines fumantes par lesquelles passent, déguenillés et sales, des groupes de survivants qui cherchent des parents disparus, et fouillent les décombres.

Il est encore impossible d'évaluer l'étendue du désastre mais les pertes se chiffrent par plusieurs millions. Le roi Charles II a mis tout en oeuvre pour éviter le pillage des maisons détruites, pour assurer la subsistance des survivants et pour procéder à la reconstruction des quartiers détruits.

Nous avons eu la chance de causer avec un des témoins les plus directs de l'incendie, Monsieur Samuel Pepys, employé au ministère de la marine. C'est d'ailleurs monsieur Pepys lui-même, qui, le 2 septembre, avertit le roi et la cour du début de l'incendie. Voici ce qu'il nous a raconté au sujet de cette sinistre journée du 2 septembre :

"... Je m'apprêtais et me rendis à la Tour. De là-haut, je vis les maisons de ce côté du pont toutes en flammes et un immense incendie s'étendant au-delà... Descendu au pont, je pris une barque et passai sous le pont. Là j'assistai à des scènes lamentables. Les gens tentaient de sauver leurs biens, les lançant sur les quais ou les entassaient dans les barques... Au bout d'une heure je vis que le feu faisait rage dans toutes les directions et que, personnellement, je pouvais m'en rendre compte, n'essayant de s'éteindre. Les gens ne pensaient qu'à mettre leurs affaires à l'abri et laissaient ensuite brûler les maisons. Le vent, très violent, poussa l'incendie vers la Cité. Après une si longue sécheresse, tout était combustible, même les pierres de l'église. Je me suis alors rendu à Whitehall, au cabinet du Roi. On s'empressa autour de moi et le récit que je fis consterna chacun. La nouvelle en fut portée au Roi. On me fit appeler. Je racontai au Roi et au duc d'York ce que j'avais vu, affirmant que si Sa Majesté n'ordonnait pas d'abattre les maisons, rien ne pourrait arrêter l'incendie. Ils parurent fort émus. Le Roi me chargea d'aller trouver de sa part le Lord-Maire

pour lui transmettre l'ordre d'abattre les maisons au devant de l'incendie dans toutes les directions..."

"Après dîner je restais sur la Tamise". "Nous approchions aussi près que la fumée le permettait. Sur toute la surface de la Tamise, quand on avait le visage tourné dans la direction du vent, on se sentait presque brûlé par une pluie d'étoiles. A mesure que l'obscurité se faisait, il surgissait au-dessus des clochers, entre les maisons et les églises, aussi loin que le regard s'étendait sur la colline de la Cité, une horrible flamme maléfique, sanglante, bien différente de la claire flamme d'un feu ordinaire. Quand nous sommes partis, l'incendie ne formait plus qu'une vaste arche de feu de part et d'autre du pont et sur la colline, une autre arche d'au moins un mille de longueur... Les églises, les maisons, tout flamba à la fois".

DERNIERE HEURE

Nous apprenons en dernière heure que l'incendie de Londres a détruit 15,200 maisons et 99 églises.



Après cinq ans de règne personnel

LOUIS XIV instaure une POLITIQUE DE GRANDEUR

Le Roi de France assume personnellement, on le sait, la direction du royaume depuis la mort de Mazarin.

A peine âgé de 28 ans, après seulement cinq ans de ce règne, Louis XIV est en train de faire atteindre au gouvernement monarchique un sommet jamais touché.

Doué d'une robuste santé, d'un physique régulier et harmonieux, travailleur acharné qui abat sans relâche une tâche énorme, fin diplomate, chef sérieux et réfléchi, le Roi de France est respecté de tous ses sujets et de tous les étrangers.

Il a rapidement maté les nobles en les attirant dans une cour brillante fortement hiérarchisée où les grands du royaume se disputent les offices et les services de la maison civile et militaire du Roi et de la Reine.

Dans cette cour éblouissante, où un véritable rituel régle tout, les nobles passent leur journée à chercher les faveurs du Roi ou à jouer gros jeu. Loin de leurs terres, gaspillant rapidement leur fortune, intriguant constamment pour atteindre aux plus hauts postes de commande, les nobles ne songent plus à la guerre civile comme au temps de la Fronde.

Ayant ainsi assuré la paix à l'intérieur de son royaume, le jeune Roi de France essaie visiblement d'imposer son autorité aux pays qui l'entourent. Il a déjà provoqué plusieurs querelles de préséance en exigeant que, partout, ses ambassadeurs passent les premiers. Il a réussi un rapprochement avec l'Angleterre de Charles II de qui, en 1662, il a racheté Dunkerque.

Le roi de France semble cependant vouloir aller plus loin. Depuis un an, profitant de la mort de Philippe IV d'Espagne et de l'accession au trône de son fils Charles II, Louis XIV a pris fait et cause contre le nouveau Roi en faveur de la sœur aînée de celui-ci, Marie-Thérèse, son épouse. Il semble que le roi de France essaiera d'imposer son point de vue par les armes.

Marquant le pas pendant plus de vingt ans sous la Régence, la France, depuis cinq ans, prend un nouveau départ sous la direction d'un chef prestigieux et énergique devant qui s'ouvrent toutes les promesses.

EN ANGLETERRE

Charles II maintient la paix

Depuis cinq ans qu'il règne en Angleterre, Charles II a réussi à maintenir la paix à l'intérieur de son royaume. C'est probablement la première fois, depuis le début de ce siècle, qu'un dirigeant anglais réussit pareil tour de force.

Charles II évite tant qu'il le peut les heurts avec le Parlement qu'il convoque le moins souvent possible.

Fin et intelligent, le Roi, comme un bon capitaine, sent facilement le vent et découvre d'instinct l'orientation qu'il faut prendre.

Ses sujets jugent que leur monarchie est peut-être un peu trop ami des plaisirs. Ils ne sont pas moins satisfaits de constater que pour une fois l'Angleterre est dirigée par une main ferme et intelligente qui leur assure la tranquillité et la sécurité.

COLBERT N'A QU'UNE PASSION :

LE TRAVAIL AU SERVICE DU ROI

Les initiatives du contrôleur général des finances de France, Jean-Baptiste Colbert, ne se comptent plus. D'une activité strictement infatigable, Colbert voit à tout, organise tout, règle tout.

Travaillant de quatorze à dix-sept heures par jour, le ministre de Louis XIV élève tout le monde. Comme nous lui demandons quel était le secret de son énergie, il nous répondit: "Mon inclination naturelle est tellement au travail que je me reconnois tous les jours en examinant en moi dedans, qu'il est impossible que mon esprit puisse soutenir l'oisiveté et le travail modéré."

Contrôleur des finances depuis 1661, contrôleur général depuis l'année dernière, Jean-Baptiste Colbert a réorganisé la comptabilité du royaume de France, mis sur pied deux grandes compagnies de commerce international, stimulé le commerce intérieur, relancé la construction navale en subvenant à l'empire colonial français grâce à l'envoi partout d'hommes intelligents et dévoués.

Malgré son travail, sa fidélité au roi, ses réussites au service de la France, Colbert est généralement détesté à la cour de Louis XIV. Le Roi lui-même lui accorde une amitié et une confiance sans défaillance. Mais les nobles n'aiment guère cotoyer ce fils d'un drapier.

On dit couramment de lui qu'il est un pauvre, un homme froid et bourru, dur pour lui-même et pour les autres.



Nanteuil (B.N.)

JEAN-BAPTISTE COLBERT "inclination... naturelle au travail"

Insensible à tout sauf au travail, Colbert poursuit son oeuvre sans défaillance.



LE CHATEAU DE VAUX-LE-VICOMTE était la propriété de Fouquet. L'architecte Le Fau avait dessiné les plans du château, Le Nôtre, ceux des jardins. La décoration avait été confiée à Le Brun.

Notre anniversaire section with various anniversary dates and descriptions.

ÉDITORIAL

LE PASSAGE DU NORD-OUEST REPREND LA VEDETTE

Depuis cent cinquante ans, les pays d'Europe sont obsédés par la recherche d'un passage, via le Nord-Ouest, pour atteindre l'Orient plus rapidement que par le sud de l'Afrique et de l'Amérique méridionale. Ce raccourci est encore à trouver.

Depuis les excursions de Grosseillers et de Radisson au nord et à l'ouest des grands lacs, le passage du Nord-Ouest a repris la vedette. Il y a trois ans, Grosseillers et Radisson ont réussi à convaincre un armateur de Boston de tenter l'exploration de la Mer du Nord, mais le capitaine du vaisseau a rebroussé chemin à l'entrée du détroit franchi par Henry Hudson, en 1610.

Actuellement, les deux Trifluviens sont à Londres et ils suscitent un vif intérêt par leurs propositions. Ils affirment que le pays qui s'assurera le contrôle de la Mer du Nord commandera à toute l'Amérique. L'Angleterre, déjà maîtresse de la rivière Hudson, est toute disposée à admettre que la possession de la grande porte du Nord lui assurera la domination politique et économique de l'Amérique septentrionale.

La France, solidement établie sur l'artère magistrale du Saint-Laurent, aurait les mêmes raisons de miser sur la Mer du Nord. Le prudent Colbert comprendra-t-il à temps que le sort de la Nouvelle-France est en jeu ? Attendra-t-il que les Anglais s'allient définitivement au nord et au sud du Saint-Laurent et précèdent à l'étranglement de la colonie laurentienne ?

Pour l'heure, trois puissances essaient, par leurs agents, de s'assurer les services des explorateurs trifluviens : l'Angleterre, la Hollande, et la Nouvelle-Angleterre. Boston voudrait bien réparer l'échec de la tentative de 1682.

De quel côté pencheront Grosseillers et Radisson ? Si la France voulait seulement leur fournir des vaisseaux et des capitaux !



LONDRES.

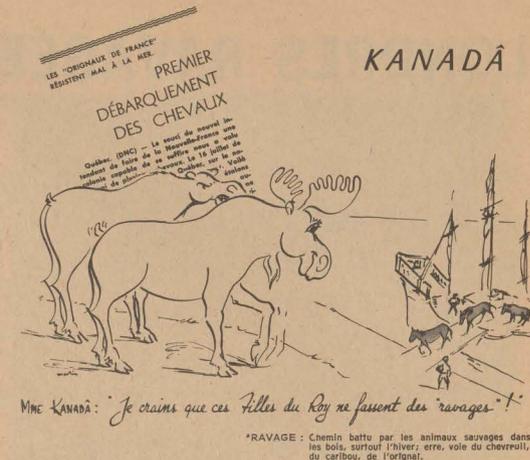
Londres se relève lentement de ses ruines fumantes. Dévastée par l'incendie du 2 au 17 septembre, la capitale de l'Angleterre voit d'un mauvais oeil la guerre qui depuis deux ans l'oppose à la Hollande. Tous les Anglais soupirent après la paix. Le roi Charles II, fin diplomate, cherche à y arriver le plus tôt possible.

PARIS.

La lutte entreprise par Louis XIV pour défendre ce qu'il appelle "les droits de son épouse ou trône d'Espagne" occupe actuellement toute l'attention. On sent venir la guerre contre l'Espagne. Cela n'empêche nullement la noblesse de mener joyeuse vie à la cour du jeune Roi de France. Seul le sérieux ministre Colbert se tient loin de ces divertissements. Il ne songe qu'à la grandeur du royaume.

QUÉBEC.

Jamais, de mémoire de Québécois, n'a-t-on vu un hiver aussi brillant que celui-ci en Nouvelle-France. La présence des grands officiers coloniaux : le Lieutenant-général des colonies, le marquis de Tracy, le gouverneur de la Nouvelle-France, M. de Courcelle, l'intendant de la Nouvelle-France, monsieur Jean Talon, a donné à



KANADÂ

LES "ORIGINAUX DE FRANCE" MÉRITENT MAL À LA MER. PREMIER DÉBARQUEMENT DES CHEVAUX

Mme KANADÂ: "Je crains que ces filles du Roy ne fassent des ravages!"

"RAVAGE": Chemin battu par les animaux sauvages dans les bois, surtout l'hiver, erre, voie du chevreuil, du caribou, de l'ortogai.



N.D.L.R. — Nous publions sous cette rubrique les lettres que nos lecteurs veulent bien nous adresser. Il va sans dire que les opinions émises par nos lecteurs ne sont pas nécessairement celles du Journal.

QUE L'ON PAIE, SINON...

Monsieur le rédacteur,

Je suis un honnête cœur de bois. Pendant de longs mois, je peine pour ramasser quelques fourrures. Je suis en droit d'exiger que mon travail me rapporte une certaine aisance. Loin de là ! Remarque que celui qui s'enrichit, c'est le marchand et non le traiteur. Le contraire serait plus normal.

J'ai entendu dire que les Anglais payaient plus cher les peaux des castors et d'original. Il ne faudra pas se surprendre si en commençant à vendre nos peaux à l'Anglais. Qu'on n'aille pas alors parler de trahison. Si nous le faisons, ce sera pour échapper à l'exploitation.

De grâce, incitez les marchands et la Compagnie à faire quelque chose.

Une "âme" que les bien-pensants disent perdue.

Québec une allure de capitale dont elle est fière. On en profite d'autant plus que, rouvrant la campagne de l'an dernier, le régiment de Carignan est allé porter la guerre chez les Iroquois. La colonie se sent vivre.

Le Bernin, toujours en faveur auprès du pape, continue de diriger la vie artistique.

MADRID.

La Régente qui dirige le royaume d'Espagne depuis la mort de Philippe IV, l'an dernier, essaie de faire face aux prétentions françaises. Au nom du roi Charles II qui n'est qu'un enfant malade, elle vient de faire publier par Lisola une ferme réponse intitulée LE BOUCLIER D'ÉTAT ET DE JUSTICE aux thèses que Louis XIV avait développées dans son traité DES DROITS DE LA REINE TRÈS CHRÉTIENNE SUR DIVERS ÉTATS DE LA MONARCHIE D'ESPAGNE.

Prix de l'abonnement, \$3.00 par année (10 numéros). Pour douze (12) abonnements, ou plus à la MÊME ADRESSE, \$2.00 chacun. Abonnement de soutien, \$5.00. Pour abonnement et toute correspondance, on écrit à :

LE BORÉAL EXPRESS, Centre des Etudes Universitaires, C.P. 545, Trois-Rivières, Tél.: 378-2181

Tous droits de reproduction, d'adaptation et de traduction réservés pour tous les pays. Imprimé à Trois-Rivières sur les presses de l'Imprimerie des Forges Ltee. Avec permission de l'Ordinaire.

La course des bois

ASPECT NOUVEAU DE LA TRAITE

Le 13 avril 1652, M. de Lauzon défendait à quiconque de chasser "hors l'étrémeur" de son propre concession sans la permission du gouverneur. Deux ans plus tard, mois pour mois, une nouvelle ordonnance exigeait, sous peine d'amende, l'obtention d'un congé avant d'ALLER EN TRAITE. Cette double intervention de l'autorité coloniale marquait le début de la prolifération des coureurs de bois.

Qui sont-ils exactement ? Des traitants interlopes, aventuriers hardis et intelligents pour la plupart, avides d'indépendance et de liberté, débrouillés dans les bois à l'égal de l'indien, durs au travail, point plainçonniers pour le pain, que les trafiquants chargent du trac des pelleteries. Amoureux de pays nouveaux, ils ne craignent pas de pénétrer à l'intérieur des terres ni de vivre au milieu de peuplades indigènes, apprenant leur langue, se faisant à leurs coutumes, et prenant quelque fois la rudesse de leurs moeurs. D'une façon générale les plus pittoresques sont ceux qui n'hésitent pas à s'enfoncer dans les bois pour deux ou trois ans, explorant le territoire, vivant avec l'indien pour ramener les plus belles fourrures. Les petits traitants qui circulent dans les zones adjacentes aux comptoirs de traite sont souvent plus affamés de gain et se soucient peu de leurs manières de faire. On leur reproche leur vie d'oisiveté dans la seule préoccupation du jeu, de l'ivrognerie, du libertinage où ils deviennent souvent déboucheurs de jeunes indiennes.

Où se recrutent-ils ? Surtout parmi les fils de colons et parmi les hommes sans métier; parfois aussi parmi les gentilhommes, les fils de seigneurs et les militaires.

Et pourquoi sont-ils de plus en plus nombreux ? La préparation technique est relativement facile, les capitaux non nécessaires — car on peut se faire équiper par un trafiquant fortuné —, et les profits rapides. De plus la région du Saint-Laurent s'appauvrit rapidement. De Tadoussac, les comptoirs de traite sont passés successivement à Québec, Trois-Rivières et Montréal, et l'on peut prévoir qu'ils seront bientôt plus à l'ouest encore, peut-être dans la région du lac Ontario. De plus, il faut lutter contre la concurrence des Hollandais et des Anglais et se porter au devant des Indiens.

Faut-il limiter la course des bois ? La question est complexe et il semble nécessaire d'y apporter une réponse nuancée. Plusieurs aspects sont à considérer, par exemple l'agriculture, l'évangélisation et l'exploration.

À L'INTENTION DES TRAITANTS

Règlement pour la traite avec les Sauvages

Québec. — M. de Tracy vient d'établir une nouvelle échelle de valeur des objets de traite. Elle n'est pas donnée à titre de suggestion; mais, de droit, elle fixe le prix obligatoire des échanges.

Table listing trade items and their values in castors: Une couverture blanche de Normandie (six castors), Un fusil (six castors), Une barrique de blé d'inde (six castors), etc.



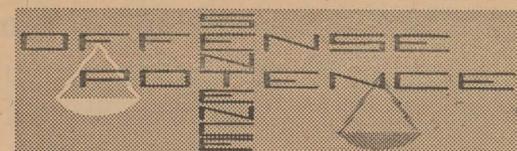
Suzor-Côté

Pour les uns, l'agriculture ne doit être qu'un moyen de subsistance et les véritables profits sont à rechercher dans la traite. Pour les autres, l'œuvre de colonisation, celle qui doit durer, repose sur le seigneur et le censitaire, sur le peysson et l'ortogai. Cette seconde position est plus raisonnable, mais ne détruit pas la première. Il faudra apprendre à concilier les deux, les pelleteries, étant, à court terme, la première richesse de la colonie.

Du point de vue des missionnaires, il y a les trop nombreux cas d'ivrogneries, de vol et de violence. La question de l'eau-de-vie mérite une sérieuse attention, car elle semble à l'origine de tous les désordres. Il faut absolument en réduire les excès sans toutefois en interdire tout usage.

Les longs voyages des coureurs des bois sont une belle occasion d'exploration du pays et nul doute que les connaissances nouvelles qui en découlent serviront aux administrations futures. Jusqu'ici les récits des missionnaires ont été la principale source d'informations. Comme ces derniers, les coureurs servent à l'occasion d'interprètes fort utiles, en raison des langues qu'ils parlent et aussi des liaisons qu'ils conservent avec leurs amis de la forêt. Ceci lorsqu'ils ne préfèrent pas la compagnie des Indiens à celle des Français. En effet plusieurs deviennent des "habituez" de la vie des bois, et l'on prétend de plus en plus que dans chaque bande de sauvages, il se trouve quelques Français. Marie Guyard de l'Incarnation a déjà fait remarquer qu'un Français devient plutôt Sauvage qu'un Sauvage ne devient Français.

Aux termes de cette étude, il convient de rappeler que la course des bois a quelque chose de provisoire dans une entreprise coloniale et qu'il ne faudrait pas lui donner trop d'importance. Il ne faudrait pas surtout que cette occupation soit celle d'un trop grand nombre de Canadiens. La pratique des congés peut être salutaire si elle est pratiquée avec désintéressement et bonne intelligence. Il faudra éviter d'en faire une occasion de profit et de patronage entre les mains des administrateurs. Le trac de l'eau-de-vie doit aussi faire l'objet d'un contrôle sévère.



DERRIÈRE LE MUR DU SILENCE

un scandale à l'horizon...

Trois-Rivières — La tension est grande ici. Depuis le 19 novembre dernier, devant Michel LeNeuf, écuyer, sieur du Hérisson, lieutenant civil et criminel, ont lieu des interrogatoires de plus en plus serrés. La haute société des Trois-Rivières, malgré les réticences de ses membres, sent le scandale imminent. Il paraît que des haut-placés ont vendu des boissons enivrantes aux Sauvages du Cap-de-la-Madeleine. Il paraît même que des proches du gouverneur Boucher seraient mêlés à l'affaire.

Ceux qui ont témoigné depuis le début de l'enquête sont tous au courant du commerce de l'eau-de-vie, mais semblent ignorer le nom des vendeurs. La conspiration du silence est évidente. Nous ne doutons pas de l'impartialité du juge, mais celui-ci a été impliqué directement dans ce genre de commerce, lors du retentissant procès de l'an dernier, tenu au Cap-de-la-Madeleine.

Le 30 juin 1685, devant le juge Quentin Moral, sieur de Saint-Quentin, comparurent plusieurs bourgeois des Trois-Rivières, dont Marguerite LeGardeur de Repentigny, épouse du frère de Michel LeNeuf, sieur de Hérisson, juge aux Trois-Rivières. Parmi les autres témoins importants, se trouvait Nicolas Gastineau, sieur du Plessis, ancien juge civil et criminel au Cap. Tous savaient pertinemment que ledit sieur était l'un des grands traiteurs de la région. Gastineau, lors du procès, s'était complu à dénoncer sa principale concurrente, Madame de la Potherie, née Marguerite LeGardeur, femme de l'ancien gouverneur des Trois-Rivières. Gastineau a déclaré sous serment que les Sauva-

ges du Cap allaient par flotte chez Madame de la Potherie "et que là ils s'enivraient et se battaient et faisaient autres désordres, qu'ils pissaient dans la maison et dégueulèrent à la porte et se battaient au Cap lorsqu'ils étaient de retour, que ladite demoiselle de la Potherie a amassé de pleins coffres de porcelaines, grande quantité d'originaux et de castors, quantité de souliers sauvages et autres hardes sauvages, langues d'ortogai, muffles, et en un mot que tout était porté par ledits Sauvages chez ladite demoiselle."

La simple énumération des choses que les Sauvages apportent pour payer leur boisson montre l'aspect lucratif de la traite de l'eau-de-vie. Pour un commerçant, cela est sans doute la façon la plus rapide de s'enrichir. Mais les désordres que cause l'ivresse chez les Sauvages sont beaucoup plus graves que le profit retiré de la traite.

Aux amateurs de scandale, le procès qui se déroule présentement aux Trois-Rivières apportera des émotions fortes.

LE COMMERCE DES BOISSONS EST DE NOUVEAU INTERDIT

AMENDE FOUET GALÈRES

(Québec — Dernière heure) — N.D.L.R. — Au moment d'aller sous presse, le Conseil Souverain nous fait parvenir le texte d'une ordonnance qui sera proclamée officiellement ces jours-ci.

"SUR CE QUI a été remontré par le Procureur Général du Roi que depuis l'établissement de cette colonie la traite des boissons enivrantes a été défendue d'être faite aux Sauvages à cause des désordres qui en proviennent et qui peuvent de beaucoup retarder l'avancement du Christianisme parmi ces peuples infidèles ou devenus chrétiens et même préjudicier à l'établissement de la colonie ainsi que l'expérience l'a fait voir par les meurtres et violences qui s'en sont ensuivies qui avaient donné lieu à la réitération des dites défenses sous de plus graves peines même de punitions corporelles. Que néanmoins faute de tenir la main dans les lieux éloignés, à l'exécution des Ordonnances qui en ont été faites, les désordres ont toujours continué. Pourquoi obtenir il requiert que les dites défenses soient derechef réitérées sous peine de cinq cents livres d'amende ou du fouet si le cas y échoit et en cas de récidive aux Galères perpétuelles et que les Sauvages soient punis de mêmes peines et cependant qu'il soit ordonné qu'à sa diligence il soit informé à l'encontre de ceux qui auront contrevenu aux dites Ordonnances."

- Règlements des missionnaires Jésuites.
L'Arrêt du Conseil d'état, mars 1657, qui prévoit la "punition corporelle".
Le mandement de Mgr Laval du 6 mai 1660.
Mandement repris le 24 février 1662.
La Compagnie des Indes Occidentales prohibe la vente des boissons alcooliques qui se seront enivrés, on prévoit en plus "le carcan pendant trois heures".
Prière est faite aux Pères de la Compagnie de Jésus d'expliquer aux Sauvages tout le sens "du dit Arrêt" et aux juges "de tenir la main à l'exécution du présent arrêt qui sera lu, publié et affiché aux lieux Ordinaires par le premier huissier sur ce requis à ce que nul n'ignore".
Pour le bénéfice de nos lecteurs, nous rappelons les multiples interdictions dont fut l'objet la traite de l'eau-de-vie:
Règlements de Champlain, de Montmagny, de Lauzon.

LE BORÉAL EXPRESS logo and publication information: publié par le Boréal Express Ltee, 466, rue Bonaventure, Trois-Rivières. On peut en tout temps se procurer les numéros déjà parus. Le Ministère des Postes, à Ottawa, a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de deuxième classe de la présente publication.

# Le CANADA devrait-il compter DIX PROVINCES ?

Il y a déjà trois ans, le baron d'Avauour remettait au ministre Colbert un court mémoire sur l'état de la colonie. Il insistait particulièrement sur la fortification de Québec. Une fois les travaux exécutés, disait-il, "il n'y aurait pas de puissance au monde qui en sorte les Français". "À l'occasion, le soutiendrai ces portes avec la moitié moins d'hommes qu'il n'en faudrait en d'autres travaux plus communs et de plus grands prix."

"Québec ainsi fortifié et ainsi soutenu doit être regardé pour la pierre fondamentale de dix provinces" — (la carte explicative n'étant pas en notre possession, nous n'osons pas la représenter de mémoire) — partageant trois cents lieues d'étendue du fleuve...

"Si le Roi veut penser à établir ces dix provinces, il peut se dire maître de l'Amérique et tous les hérétiques n'y démenteront qu'autant qu'il lui plaira."

## LES IROUOIS, fidèles serviteurs de la mort

Montréal — L'hiver des trente-neuf hivers ne cesse de couler des ravages à notre poste. Il faut espérer que le travail du régiment de Carignan ne sera pas anéanti en quelques mois. Le sacrifice de Dollard, en mai 1660, nous a permis de ne compter aucun décès dû à la main iroquoise, pendant les mois qui suivirent son exploit.

Mais, dès l'année suivante, plus de quinze Montréalais furent victimes des barbares. Le 29 août 1661, M. Lemaître, Sulpicien, écuyer du séminaire de Ville-Marie, eut la tête coupée, alors qu'il rentrait visite à des ouvriers qui devaient tourner du blé mouillé à St-Gabriel.

Si, au cours de l'année 1662, le nombre des victimes fut beaucoup moindre, la perte du Major Lambert Cloose se fit ressentir dans toute la colonie. Depuis de nombreuses années, le Major Cloose avait été de presque toutes les attaques et toutes les défenses. On le considérait comme un des meilleurs tireurs de la colonie. Les circonstances de sa mort révélèrent bien son intrépidité. Ayant appris qu'une bande d'Iroquois attaquaient un groupe de travailleurs des champs, Cloose se porta à leur défense. Comme il avait déchargé ses deux pistolets, il fut tué avant d'avoir eu le temps de les recharger. Les Jésuites lui ont rendu dans leurs Relations, l'hommage suivant: "C'était un homme dont la piété ne cédait en rien à la vaillance, et qui avait une présence d'esprit tout à fait

LES "ORIGNAUX DE FRANCE" RÉSISTENT MAL À LA MER.

## PREMIER DÉBARQUEMENT DES CHEVAUX

Québec (DNC) — Le souci du nouvel intendand de faire de la Nouvelle-France une colonie capable de se suffire nous a valu l'envoi de plusieurs chevaux. Le 16 juillet de l'an dernier, arrivèrent à Québec, sur le navire du capitaine Poulet, 12 chevaux. Voilà ce qui restait des 18 cavaliers et de 23 alions partis du Havre trois mois et dix jours auparavant. Il y avait, en plus, sur le même navire, quatre-vingt filles d'honneur, environ soixante-dix travailleurs, des bœufs et des moutons. Le capitaine-armateur de Honfleur, Jean Doublet, dans son récit de la traversée, a comparé, avec raison, le navire à "une arche de Noé".

Les plus surpris à la vue des nobles bêtes (nous parlons des chevaux, cela va sans dire) furent les Sauvages. Ils s'étonnaient que les originaux de France, car c'est ainsi qu'ils les appellent, "soient si traitables et si souples à la volonté de l'homme". La nouvelle orientation que Talon veut donner à l'agriculture sera certes plus profitable pour

De plus le départ du Baron en 1663, son projet de division du territoire en dix provinces successives "à été réglé aux oubliettes, d'autant plus facilement que nous ex-gouverneur a trouvé une mort glorieuse" en défendant avec beaucoup de valeur le fort de Serin contre les Turcs, sur la frontière de Croatie". L'année suivante son retour en Europe. Son mandat, d'à peine trois ans (1661-1663) ne lui a pas laissé le temps de mener à terme ses projets d'expansion et de fortification.

Son caractère bizarre et quelque peu impraticable, selon le jugement

De plus le départ du Baron en 1663, son projet de division du territoire en dix provinces successives "à été réglé aux oubliettes, d'autant plus facilement que nous ex-gouverneur a trouvé une mort glorieuse" en défendant avec beaucoup de valeur le fort de Serin contre les Turcs, sur la frontière de Croatie". L'année suivante son retour en Europe. Son mandat, d'à peine trois ans (1661-1663) ne lui a pas laissé le temps de mener à terme ses projets d'expansion et de fortification.

Depuis l'année de la mort de Cloose, le nombre de décès de Montréalais dus aux Iroquois n'a pas dépassé quatre. Malgré ce nombre peu élevé, sur les soixante-dix-huit décès inscrits dans les registres de Montréal, trente-quatre ont pour cause les traditionnels ennemis des Français. Fait notable, sur le nombre total de décès, on ne compte que celui de six femmes.

## SELON TALON LA FRANCE DOIT CONTRÔLER L'HUDSON

Québec — Une seule porte d'entrée pour la Nouvelle-France constitue un danger pour celle-ci. Advenant un blocus de l'entrée du Saint-Laurent, Québec serait vouée à la défaite à plus ou moins brève échéance.

Rencontré à ce sujet, M. l'intendant Talon nous a déclaré: "Si le roi faisait l'occupation de la Hollande avec l'Angleterre, stipulant la restitution de la Nouvelle-Hollande, et qu'après avoir le trouvé just d'en traiter avec MM. les Etats, l'estime qu'il le pourrait à des conditions raisonnables. Et ce pays qui ne leur est pas bien considéré, le serait fort au Roi qui aurait deux entrées dans le Canada, et qui par là donnerait aux Français toutes les pelletteries du Nord dont les Anglais profitent en partie, par la communication qu'ils ont avec les Iroquois par Manhattan et Orange, et mettrait ces nations barbares à la discrétion de Sa Majesté. En outre, elle pourrait toucher la Suède quand il lui plairait et elle tiendrait la Nouvelle-Angleterre enfermée dans ses limites."

Espérons que les autorités de la métropole tiendront compte des suggestions de celui qui, depuis un certain temps, a le corps et l'âme pour la Nouvelle-France.

même de M. Colbert, l'amena vite à des positions extrémistes au sujet de l'eau-de-vie. Mais en même temps, il refusait d'accepter la situation précaire de la colonie. C'est plutôt cet aspect de sa conduite qu'il faudrait surtout retenir nous confiait une haute personnalité de Ville-Marie. "N'est-ce pas M. d'Avauour qui avait tenu les propos suivants: "Lorsque je considère la fin des guerres de l'Europe depuis cinquante ans et le progrès que dans dix l'on peut faire ici, non seulement mon devoir m'oblige mais me presse d'en parler hardiment."

## AVEC TALON une ère nouvelle!

Le 21 mars 1663, Louis Robert, sieur de Fortel, recevait de Colbert, son parent, la commission d'intendant en Nouvelle-France. Deux ans plus tard, Jean Talon, jusqu'alors intendant du Hainaut, succédait à Sr de Fortel qui, pour des raisons que nous ignorons, n'est pas venu dans la colonie.

M. Talon partit de La Rochelle le 24 mai 1665, sur le navire SAINT-SÉBASTIEN, et débarqua à Québec cent dix-sept jours plus tard, soit le 12 septembre. Cette longue traversée fut très pénible au nouvel intendant et le long hiver que nous avons eu achevé d'effectuer sa santé. On laisse déjà entendre que M. Talon aurait sollicité son congé auprès du Roi. Espérons qu'il n'en est rien! Que le Roi lui laisse au moins le temps de faire profiter la colonie de son dévouement et de sa compétence. Il autorise trop d'espérer pour nous, il serait regrettable qu'on nous l'enlève si tôt.

Même s'il n'entre pas dans les cadres de cet article de présenter ce qu'il a réalisé en un an et demi, on nous permettra d'énumérer rapidement quelques uns des sujets qu'il ont retenus "quelque peu de son temps et de son application":

- contrôle, au moment de l'embarquement, du Régiment Carignan-Salières.
- mines de charbon, de cuivre, de plomb, de fer, d'or et d'argent.
- construction de vaisseaux; organisation

- de chantiers et d'ateliers.
- préparation de bœuf, résine, goudron, mâture . . .
- élevage de bœufs, vaches, veaux, porcs, bœufs . . .
- culture de blé, légumes, chanvre . . .
- installation d'une brasserie.
- établissement de manufactures de drap, de chaussures . . .
- réglementation de la chasse (castor, orignal) et de la pêche (loup-marin, morue).

Déjà Talon s'est préoccupé du cas Iroquois, de la présence hollandaise et anglaise. Il veilla à l'exploration du territoire et entend "percer jusqu'au Mexique" — non sans avoir reconnu les positions de la Nouvelle-Hollande, de la Nouvelle-Suède et de la Nouvelle-Angleterre. Il s'assure d'une meilleure distribution des terres pour "peupler de proche en proche" et il ambitionne de peupler la Nouvelle-France, d'en faire "un beau et vaste royaume", de la soustraire au monopole de la Compagnie des Indes Occidentales, de préparer une relève canadienne par l'instruction des jeunes.

Ses relations sont excellentes avec tout le monde et il s'emploie avec succès à faire "régner l'esprit de paix" — entre officiers de Sa Majesté, les ecclésiastiques, les troupes, le peuple.



L'INTENDANT TALON s'est fait un point d'honneur de visiter la demeure de plusieurs habitants de la Nouvelle-France. Ce contact personnel fut enrichissant pour tous.

## Des Groseilliers et Radisson ont quitté la Nouvelle-France

Londres (DNC) — A la suite de leurs démarches avec le gouverneur d'Avauour, des Groseilliers et Radisson ont quitté Trois-Rivières pour aller soumettre leurs doléances

aux autorités françaises et tenter en même temps de gagner le Roi à leurs projets d'exploration de la Mer du Nord.

Accusés d'une haine en Acadie, ils ont accepté l'imitation de financiers bostoniens de se rendre en Nouvelle-Angleterre. Ils y ont passé trois ans et, l'an dernier, ils ont cédé aux pressions des commissaires britanniques en mission officielle à Boston. Au mois de décembre de l'année dernière, des Groseilliers et Radisson sont arrivés à Londres. On dit que le roi Charles II a été séduit par les propositions des deux Trifliviens et qu'il s'est constitué ouvertement leur protecteur.



## ILS PRÉFÈRENT "NEW YORK"

La Nouvelle-Amsterdam est devenue anglaise. Elle a même perdu son nom. Présentement, les nouveaux propriétaires ont baptisé l'endroit "New-York".

## EN NOUVELLE-ANGLETERRE l'école obligatoire

Boston — L'éducation est vraiment l'une des préoccupations premières des Puritains. Leurs théologiens, pour la plupart universitaires, travaillent sans relâche à son organisation avec le concours des marchands et des fermiers. Ils posent d'ailleurs comme essentiel à la pratique de leur religion et au maintien de leur piété la lecture de la Bible.

La fondation d'un Collège (Harvard) près de Boston (1636) marqua le début d'un vaste mouvement dans lequel s'inscrivirent les lois de 1642 et de 1647. La première prévoyait des amendes dans les cas de négligence scolaire; la seconde exigeait que chaque agglomération de cinquante familles reçoive les services d'un maître pour l'enseignement de la lecture et de l'écriture; une agglomération de cent familles devait en plus assurer l'enseignement du latin (LATIN GRAMMAR SCHOOL).

Ces deux lois adoptées par la Cour générale du Massachusetts, furent votées par le Connecticut en 1650 et sont sur le point de l'être par les autres colonies "américaines". Partout on exige que LES PARENTS SE PORTENT RESPONSABLES DE L'INSTRUCTION DE LEURS ENFANTS.

"Aucun des frères, dit la loi, ne doit souffrir qu'il y ait assez de barbarie dans une famille pour qu'on n'y apprenne pas aux enfants et aux apprentis à lire parfaitement..."

Les magistrats ont le droit de prononcer des amendes contre la négligence, et si celui-ci se prolonge, la société, se mettant alors à la place de la famille, s'empara de l'enfant et enleva au père le droit que la nature lui a donné, mais dont il ne veut pas ou ne sait pas user.

Cette forme d'école obligatoire n'étonne guère lorsqu'on sait le nombre considérable de gradués universitaires qui vivent dans les colonies. Ceux-ci veulent pour leurs enfants une éducation égale sinon supérieure à la leur. D'autre part, l'idéal démocratique de plusieurs colons prévoit que "là où l'indivision est souverain, le premier intérêt de la nation, c'est que le souverain soit éclairé". Le préambule de la loi de 1647 est tout entier dans cet esprit:

"Attendu que Seton, l'ennemi du genre humain, trouve ses plus puissantes armes dans l'ignorance des hommes, et qu'il importe que la science ne soit pas entravée dans les tombeaux de nos pères; attendu que l'éducation des enfants est un des premiers intérêts de l'Etat; nos ordonnances, etc.

Les villes les plus importantes de la Nouvelle-Angleterre comptent généralement leur "SECONDARY PUBLIC GRAMMAR SCHOOL", financée par un système de taxation, où les enfants commencent à l'âge de 8 ou 9 ans. Après six années à étudier LE LATIN ET LE GREC, ils passent au Collège Harvard; le jeune a alors 14 ou 15 ans.

# PAR LA PRISE DE LA NOUVELLE - AMSTERDAM LES FRANÇAIS SERAIENT MAÎTRES DE L'AMÉRIQUE

Paris. (DNC) — La récente réception d'une lettre du nouvel intendant de la Nouvelle-France, Jean Talon, a causé un certain émoi dans les milieux politiques de la capitale. Dans sa missive, Talon écrivait: "Il est à craindre que les Anglais de Boston ne soient dans la Rivière (le Saint-Laurent) et qu'il n'ait déjà pris quelque un des trois vaisseaux qui restent à venir et qui ne paraissent pas, quoique la saison soit avancée, qu'ainsi on ne peut dégarir Québec et ses environs sans exposer la colonie."

En marge de cette nouvelle, le ministre Colbert nous a déclaré: "Quand il serait vrai que les Anglais seraient dans la rivière, il n'y a pas lieu de croire qu'il se hasarde d'entreprendre une descente dans le pays où il est si bien persuadé qu'il y a douze cents hommes de guerre, sans les habitants qui la savent bien faire, qu'il ne soit fort de plus d'une fois autant. Et on ne sait que trop que Boston n'a que très peu de troupes réglées et que ses milices ne sont pas bien capables d'une action de cette nature."

La crainte de l'intendant a certainement quelque fondement. En plus de l'ennemi iroquois, il y aurait encore une fois l'ennemi anglais. La Nouvelle-France a déjà subi l'occupation anglaise, en 1629. Depuis ce temps, les colonies de la Nouvelle-Angleterre ont connu un développement extraordinaire. Avec la présen-

ce du régiment de Carignan en Nouvelle-France, il serait temps de réaliser un projet de feu l'ancien gouverneur, Dubois d'Avauour. Ce fier soldat, mort il y a deux ans, en Croatie, avait formulé son projet dans une lettre adressée au ministre des colonies. "Monsieur, écrivait-il, j'ose vous présenter un projet pour la conquête des bords habités par les Anglais et des Hollandais pour rendre le Roi maître de l'Amérique. Ces gens qui sont tous hérétiques de la religion prétendue réformée vivent dans une espèce de liberté, et ont de gouverneurs que de temps en temps.

"Ils sont très riches, suivant la pêche et trafiquant avec les sauvages; si le Roi veut prendre leurs villes il sera maître de la plus belle partie de l'Amérique, ou les hivers ne sont si froids qu'en Canada. Il faudra donc dix gros vaisseaux de guerre avec quatre mille hommes. J'ose espérer que Sa Majesté m'en donnera le commandement. Je prendrai les villes de Boston et de Mannatte entre les mois de mai et de juillet, revenant par Orange, laissant des garnisons en toutes les villes pour tenir les peuples en subjugation."

Ce plan qui pouvait paraître audacieux, en 1663, l'est certes beaucoup moins aujourd'hui, car la colonie compte des troupes vaillantes et nombreuses. Trop attendre serait peut-être néfaste.

## SITUATION AGRICOLE

biologique, et dont ils faisaient la première condition d'un état libre. Quoiqu'il en soit, l'impôt ou la taxe prend souvent la forme du produit de la ferme ou du WAAMPUM, cette petite monnaie de la traite des fourrures. Parallèlement à ce développement de l'école est apparu l'imprimerie. Contemporaines du Collège Harvard, les premières presses fonctionnent sans arrêt pour fournir almanachs, catéchismes, livres scolaires, sermons — plus particulièrement ceux qui sont refusés par les imprimeurs de l'Angleterre. Somme toute, la situation de l'éducation est très florissante en Nouvelle-Angleterre.

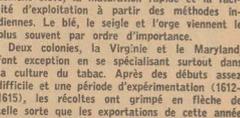
## les céréales et le tabac

Boston — La culture des céréales est très répandue dans la plupart des colonies "américaines". Cette popularité s'explique par le rendement élevé, la maturation rapide et la facilité d'exploitation à partir des méthodes indiennes. Le blé, le seigle et l'orge viennent le plus souvent par ordre d'importance.

Deux colonies, la Virginie et le Maryland, font exception en se spécialisant surtout dans la culture du tabac. Après des débuts assez difficiles et une période d'expérimentation (1612-1615), les récoltes ont grimpé en flèche de telle sorte que les exportations de cette année doivent dépasser les 25 millions de livres.

Outre les céréales et le tabac, divers essais ont été tentés, le plus souvent en Virginie: culture du vin (1612-1622), de la soie (1613-1622), du chanvre et du lin (1611-21), de l'indigo (1622), de fruits tropicaux, des noix, des épices (1609-21), du coton des Indes occidentales (1607, 1611-12, 1622-23). Dans chaque cas, l'expérience commerciale fut un échec; l'en se contente actuellement de la culture du chanvre, de lin et parfois du coton pour la consommation domestique.

Par ailleurs, certains fruits en provenance de l'Angleterre ou du Nord de l'Europe se sont adaptés facilement. Il faut mentionner les pommes et les pêches (en Virginie) qui servent surtout à engraisser les cochons. Plusieurs légumes sont aussi cultivés, spécialement dans la Nouvelle-Vork (autrefois la Nouvelle-Amsterdam). On constate une préférence marquée pour les courges (citrouilles) et les FEVES DU PAYS. De leur côté, les Indiens de la côte atlantique cultivent à l'occasion du maïs, les pois, les fèves, les courges et le tabac.



Par ailleurs, certains fruits en provenance de l'Angleterre ou du Nord de l'Europe se sont adaptés facilement. Il faut mentionner les pommes et les pêches (en Virginie) qui servent surtout à engraisser les cochons. Plusieurs légumes sont aussi cultivés, spécialement dans la Nouvelle-Vork (autrefois la Nouvelle-Amsterdam). On constate une préférence marquée pour les courges (citrouilles) et les FEVES DU PAYS. De leur côté, les Indiens de la côte atlantique cultivent à l'occasion du maïs, les pois, les fèves, les courges et le tabac.

Pour conclure il faut mentionner que depuis douze ou trois ans on a tenté l'introduction des "herbes anglaises" pour nourrir les troupeaux. Jusqu'à présent, l'élevage n'a qu'ébauché que les bestiaux, les chevaux et les porcs ont l'habitude de rôder par bandes à la recherche de pâturages. L'introduction d'herbes nouvelles pourra permettre de suppléer aux déficiences nutritives du seigle sauvage et du genêt, surtout par temps sec.

Le second lord Baltimore, Cecilius CALVERT, dont le fils Charles est le gouverneur de la colonie catholique du Maryland. Le conseil formé par Charles ne comprend que les notables. On parle de plus en plus de "family-compact" à la direction de cette colonie.



# ENQUÊTE PREMIER RECENSEMENT OFFICIEL

## POPULATION DU PAYS

Endroits	Population totale	n. de familles	hommes	femmes
Québec	547	71	360	187
Beauport	533	89	315	218
Beauport	185	29	117	68
Ile d'Orléans	452	96	291	161
Côtes St-Jean				
St-François				
St-Michel	153	27	99	54
Sillery	140	23	93	47
N.-D. des Anges				
Riv. St-Charles				
Charlebourg	112	24	67	45
Louzon	13	3	9	4
Région des Trois-Rivières	455	69	299	156
Montréal et environs	625	107	384	241
<b>TOTAL :</b>	<b>3215</b>	<b>538</b>	<b>2034</b>	<b>1181</b>

## Peu d'élus au palmarès des familles nombreuses

Québec — En Nouvelle-France, on ne compte que dix familles de plus de sept enfants, sur un calcul de 405 familles. Chose remarquable, Trois-Rivières semble l'endroit où les foyers sont les plus féconds. Dans ce poste, les enquêteurs ont signalé deux familles de dix enfants, Jeanne Machin, 36 ans, épouse de Guillaume Pâpin, 56 ans, a donné naissance à 5 filles et 5 garçons, dont l'âge varie de 3 à 18 ans. Les cadettes sont les jumelles Marie et Marguerite. Une autre famille des Trois-Rivières possède le même nombre d'enfants, celle de Pierre Guillet, dit Lajouneuse, 40 ans, dont l'épouse, Jeanne Saint-Père n'a que 37 ans. Cette famille compte 4 garçons, 6 filles de 3 à 16 ans.

Simon Denys, sieur de la Trinité, 67 ans, et Françoise Dutarre, 45 ans, sont les parents de la famille la plus nombreuse de la colonie. Cette famille compte 11 enfants, 5 filles, 6 garçons. L'aînée, Catherine est âgée de 20 ans, alors que le cadet, Jacques, n'en a que 2.

Un des notables de la colonie donne l'exemple des familles nombreuses. Charles Legardeur, sieur de Tilly, 50 ans, est le père d'une famille de 10 enfants, 3 filles et 7 garçons (2 mois à 17 ans). Son épouse, Geneviève Juchereau, n'est âgée que de 33 ans. La famille néo-française ne compte actuellement en moyenne que 3,7 enfants. Nous donnons ci-contre un tableau complet du nombre d'enfants par famille et par endroit.

	NOMBRE D'ENFANTS PAR FAMILLE											NOMBRE DE FAMILLES	
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10		11
Québec	12	13	11	7	5	5	2	1	1	1	1	1	61
Trois-Rivières	7	14	6	5	9	5	4	3	1	—	—	—	56
Montréal	—	13	11	19	25	12	10	6	1	—	—	—	97
Beauport	4	3	2	4	3	5	2	1	—	—	—	—	26
Ile d'Orléans	26	16	21	15	6	6	3	—	—	—	—	—	94
Autres	21	17	6	7	9	8	1	—	—	—	—	—	71
<b>TOTAL</b>	<b>70</b>	<b>76</b>	<b>57</b>	<b>57</b>	<b>57</b>	<b>41</b>	<b>22</b>	<b>13</b>	<b>4</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>405</b>

### Des Groseilliers et Radisson mal payés de leurs services

## PIERRE BOUCHER raconte

Nous avons eu la bonne fortune d'entendre de la bouche même de Pierre Boucher le récit de son récent voyage à Paris. On sait que le commandant des Trois-Rivières avait été chargé par Mons. Davaugour de porter des dépêches à la cour et d'y solliciter le secours que le Roy lui avait promis. Mais laissons la parole à Mons. Boucher :

"J'eus l'honneur d'être interrogé du Roy pendant trois quarts d'heure ou plus sur toutes les principales affaires du Canada. Je lui rendis un compte fidèle sur l'état du Pays. Sa Majesté me permit qu'elle prendrait le pays sous sa protection, ce qu'elle a fait. Elle m'accorda deux vaisseaux pour passer gratis tous ceux qui voudraient aller au Canada, et de plus cent soldats et des vivres pour deux cents, parce que Mons. Davaugour en avait déjà mené cent l'année précédente. Sa Majesté donna aussi ordre d'envoyer des munitions de guerre.

"Chez le Roy et à la Cour, j'étais connu sous le nom d'envoyé de Mons. Davaugour. Partout je fus bien accueilli, en particulier chez le comte d'Estrade notre Vice Roy et chez Mons. Colbert qui témoigna d'un inté-



la "Fastes trifluviens"

"Sa Majesté me promet..."

rêt très vif pour les affaires de la Nouvelle-France.

"Le temps de notre embarquement étant arrivé, je reçus à la Rochelle les paquets du Roy pour Mons. Davaugour et nous fîmes voiles le 13 juillet pour Québec où nous arrivâmes le 28e octobre. Je remis à Mons. Davaugour les paquets du Roy et je lui rendis compte de mon voyage et de ce que le Roy lui envoyait, qui consistait en munition de guerre, des vivres pour deux cents hommes et cent soldats."

Il semble que notre ambassadeur extraordinaire peut se réjouir des résultats obtenus et il est permis enfin d'espérer que la Nouvelle-France sortira bientôt de l'éffroyable crise qu'elle traverse.

## UNE ÉGLISE QUI S'ORGANISE

La Nouvelle-France, tranquillement mais sûrement, commence à avoir un personnel religieux bien adapté aux besoins de la population. Depuis l'an dernier, le clergé québécois compte dans ses rangs des Canadiens. Le rôle des Habitants nous révèle que le personnel religieux se compose de 96 membres.

À la tête de ce personnel, Mgr de Laval, évêque de Pétrée. Il est assisté de 18 prêtres et ecclésiastiques. Plus de 31 Jésuites, pères et frères, s'occupent du ministère, non seulement chez les Sauvages, mais aussi pour les Français de divers endroits.

Les religieuses sont au nombre de 46: 19 religieuses ursulines, 23 Hospitalières et 4 filles de la Congrégation.

La population religieuse représente un peu moins de 3% de la population totale.

## Doléances de P. Boucher

Un correspondant, qui nous demande de taire son nom, nous envoie des extraits d'une lettre dans laquelle Pierre Boucher lui exprime sa déception au sujet de l'attitude de Mons. Davaugour à son égard.

"Après avoir fait rapport de mon voyage à Mons. Davaugour, je lui dis que j'avais emprunté de l'argent pour lever cent hommes de travail, par le conseil de Mons, le comte d'Estrade, afin de soulager les habitants du pays, d'autant que le Roy ne faisait rien payer pour leur passage, au lieu que les Marchands exigeaient 75 livres par homme. J'ajoutai qu'il était mort pendant la traversée plus de 60 hommes, tant soldats que travailleurs; il me répondit: "JE NE M'EMBARRASSE POINT DANS CETTE AFFAIRE LA, TIREZ-VOUS EN COMME VOUS POURREZ".

"Dans ce même temps, le bruit courut que ces soldats et travailleurs étaient morts de la peste, de sorte que personne ne voulait prendre ceux qui restaient. J'en demeurai chargé très longtemps, ce qui me causa une perte de 9500 livres, qui me fit un tort très considérable et dont je n'ai jamais pu être remboursé."

"Ma seule compensation a été qu'après avoir rendu compte à Monsieur Davaugour et soupé avec lui, il me donna les Commissions de Gouverneur des Trois-Rivières."

● **VUES FIXES**  
"Louis XIV", "Documentation française, 12 vues, noir et blanc."  
"Versailles et les Arts au XVIIe siècle", Ed. Filmmées, 35 vues, noir et blanc.

● **FILMS FIXES**  
"Richeheu", Cimes CTMA, 28 vues, couleurs.  
"Le premier empire colonial de France", Cimes CTMA, 29 vues, couleurs.

● **FILM DE COURT MÉTRAGE**  
"Mouvements scientifique et technique aux XVIIe et XVIIIe siècles", réalisation de Ph. Brunet, Productions Occident.

● **DISQUES**  
"Richeheu, homme d'état", Pathé-Marcconi, série Documents sonores, 45 tours.  
"Procès de Charles Ier", Ducret-Thompson-Hachette, série Encyclopédie sonore, 33 tours.  
"Visages de Louis XIV", Ducret-Thompson-Hachette, s. Encycl. sonore, 33 tours.  
"Louis XIV et le pouvoir personnel", Pathé-Marcconi, série Documents sonores, 45 tours.

● **FILM DE COURT MÉTRAGE**  
"Mouvements scientifique et technique aux XVIIe et XVIIIe siècles", réalisation de Ph. Brunet, Productions Occident.

● **FILMS FIXES**  
"Richeheu", Cimes CTMA, 28 vues, couleurs.  
"Le premier empire colonial de France", Cimes CTMA, 29 vues, couleurs.

● **VUES FIXES**  
"Louis XIV", "Documentation française, 12 vues, noir et blanc."  
"Versailles et les Arts au XVIIe siècle", Ed. Filmmées, 35 vues, noir et blanc.

● **FILMS FIXES**  
"Richeheu", Cimes CTMA, 28 vues, couleurs.  
"Le premier empire colonial de France", Cimes CTMA, 29 vues, couleurs.

● **FILM DE COURT MÉTRAGE**  
"Mouvements scientifique et technique aux XVIIe et XVIIIe siècles", réalisation de Ph. Brunet, Productions Occident.

● **FILMS FIXES**  
"Richeheu", Cimes CTMA, 28 vues, couleurs.  
"Le premier empire colonial de France", Cimes CTMA, 29 vues, couleurs.

● **FILMS FIXES**  
"Richeheu", Cimes CTMA, 28 vues, couleurs.  
"Le premier empire colonial de France", Cimes CTMA, 29 vues, couleurs.

● **FILMS FIXES**  
"Richeheu", Cimes CTMA, 28 vues, couleurs.  
"Le premier empire colonial de France", Cimes CTMA, 29 vues, couleurs.

● **FILMS FIXES**  
"Richeheu", Cimes CTMA, 28 vues, couleurs.  
"Le premier empire colonial de France", Cimes CTMA, 29 vues, couleurs.

● **FILMS FIXES**  
"Richeheu", Cimes CTMA, 28 vues, couleurs.  
"Le premier empire colonial de France", Cimes CTMA, 29 vues, couleurs.

● **FILMS FIXES**  
"Richeheu", Cimes CTMA, 28 vues, couleurs.  
"Le premier empire colonial de France", Cimes CTMA, 29 vues, couleurs.

● **VUES FIXES**  
"Louis XIV", "Documentation française, 12 vues, noir et blanc."  
"Versailles et les Arts au XVIIe siècle", Ed. Filmmées, 35 vues, noir et blanc.

● **FILMS FIXES**  
"Richeheu", Cimes CTMA, 28 vues, couleurs.  
"Le premier empire colonial de France", Cimes CTMA, 29 vues, couleurs.

● **FILM DE COURT MÉTRAGE**  
"Mouvements scientifique et technique aux XVIIe et XVIIIe siècles", réalisation de Ph. Brunet, Productions Occident.

● **DISQUES**  
"Richeheu, homme d'état", Pathé-Marcconi, série Documents sonores, 45 tours.  
"Procès de Charles Ier", Ducret-Thompson-Hachette, série Encyclopédie sonore, 33 tours.  
"Visages de Louis XIV", Ducret-Thompson-Hachette, s. Encycl. sonore, 33 tours.  
"Louis XIV et le pouvoir personnel", Pathé-Marcconi, série Documents sonores, 45 tours.

● **FILM DE COURT MÉTRAGE**  
"Mouvements scientifique et technique aux XVIIe et XVIIIe siècles", réalisation de Ph. Brunet, Productions Occident.

● **FILMS FIXES**  
"Richeheu", Cimes CTMA, 28 vues, couleurs.  
"Le premier empire colonial de France", Cimes CTMA, 29 vues, couleurs.

● **VUES FIXES**  
"Louis XIV", "Documentation française, 12 vues, noir et blanc."  
"Versailles et les Arts au XVIIe siècle", Ed. Filmmées, 35 vues, noir et blanc.

● **FILMS FIXES**  
"Richeheu", Cimes CTMA, 28 vues, couleurs.  
"Le premier empire colonial de France", Cimes CTMA, 29 vues, couleurs.

● **FILMS FIXES**  
"Richeheu", Cimes CTMA, 28 vues, couleurs.  
"Le premier empire colonial de France", Cimes CTMA, 29 vues, couleurs.

● **FILMS FIXES**  
"Richeheu", Cimes CTMA, 28 vues, couleurs.  
"Le premier empire colonial de France", Cimes CTMA, 29 vues, couleurs.

● **FILMS FIXES**  
"Richeheu", Cimes CTMA, 28 vues, couleurs.  
"Le premier empire colonial de France", Cimes CTMA, 29 vues, couleurs.

● **FILMS FIXES**  
"Richeheu", Cimes CTMA, 28 vues, couleurs.  
"Le premier empire colonial de France", Cimes CTMA, 29 vues, couleurs.

● **FILMS FIXES**  
"Richeheu", Cimes CTMA, 28 vues, couleurs.  
"Le premier empire colonial de France", Cimes CTMA, 29 vues, couleurs.

● **FILMS FIXES**  
"Richeheu", Cimes CTMA, 28 vues, couleurs.  
"Le premier empire colonial de France", Cimes CTMA, 29 vues, couleurs.

● **FILMS FIXES**  
"Richeheu", Cimes CTMA, 28 vues, couleurs.  
"Le premier empire colonial de France", Cimes CTMA, 29 vues, couleurs.

● **VUES FIXES**  
"Louis XIV", "Documentation française, 12 vues, noir et blanc."  
"Versailles et les Arts au XVIIe siècle", Ed. Filmmées, 35 vues, noir et blanc.

● **FILMS FIXES**  
"Richeheu", Cimes CTMA, 28 vues, couleurs.  
"Le premier empire colonial de France", Cimes CTMA, 29 vues, couleurs.

● **FILM DE COURT MÉTRAGE**  
"Mouvements scientifique et technique aux XVIIe et XVIIIe siècles", réalisation de Ph. Brunet, Productions Occident.

● **DISQUES**  
"Richeheu, homme d'état", Pathé-Marcconi, série Documents sonores, 45 tours.  
"Procès de Charles Ier", Ducret-Thompson-Hachette, série Encyclopédie sonore, 33 tours.  
"Visages de Louis XIV", Ducret-Thompson-Hachette, s. Encycl. sonore, 33 tours.  
"Louis XIV et le pouvoir personnel", Pathé-Marcconi, série Documents sonores, 45 tours.

● **FILM DE COURT MÉTRAGE**  
"Mouvements scientifique et technique aux XVIIe et XVIIIe siècles", réalisation de Ph. Brunet, Productions Occident.

● **FILMS FIXES**  
"Richeheu", Cimes CTMA, 28 vues, couleurs.  
"Le premier empire colonial de France", Cimes CTMA, 29 vues, couleurs.

● **VUES FIXES**  
"Louis XIV", "Documentation française, 12 vues, noir et blanc."  
"Versailles et les Arts au XVIIe siècle", Ed. Filmmées, 35 vues, noir et blanc.

● **FILMS FIXES**  
"Richeheu", Cimes CTMA, 28 vues, couleurs.  
"Le premier empire colonial de France", Cimes CTMA, 29 vues, couleurs.

● **FILMS FIXES**  
"Richeheu", Cimes CTMA, 28 vues, couleurs.  
"Le premier empire colonial de France", Cimes CTMA, 29 vues, couleurs.

● **FILMS FIXES**  
"Richeheu", Cimes CTMA, 28 vues, couleurs.  
"Le premier empire colonial de France", Cimes CTMA, 29 vues, couleurs.

● **FILMS FIXES**  
"Richeheu", Cimes CTMA, 28 vues, couleurs.  
"Le premier empire colonial de France", Cimes CTMA, 29 vues, couleurs.

● **FILMS FIXES**  
"Richeheu", Cimes CTMA, 28 vues, couleurs.  
"Le premier empire colonial de France", Cimes CTMA, 29 vues, couleurs.

● **FILMS FIXES**  
"Richeheu", Cimes CTMA, 28 vues, couleurs.  
"Le premier empire colonial de France", Cimes CTMA, 29 vues, couleurs.

● **FILMS FIXES**  
"Richeheu", Cimes CTMA, 28 vues, couleurs.  
"Le premier empire colonial de France", Cimes CTMA, 29 vues, couleurs.

● **FILMS FIXES**  
"Richeheu", Cimes CTMA, 28 vues, couleurs.  
"Le premier empire colonial de France", Cimes CTMA, 29 vues, couleurs.

● **VUES FIXES**  
"Louis XIV", "Documentation française, 12 vues, noir et blanc."  
"Versailles et les Arts au XVIIe siècle", Ed. Filmmées, 35 vues, noir et blanc.

● **FILMS FIXES**  
"Richeheu", Cimes CTMA, 28 vues, couleurs.  
"Le premier empire colonial de France", Cimes CTMA, 29 vues, couleurs.

● **FILM DE COURT MÉTRAGE**  
"Mouvements scientifique et technique aux XVIIe et XVIIIe siècles", réalisation de Ph. Brunet, Productions Occident.

● **DISQUES**  
"Richeheu, homme d'état", Pathé-Marcconi, série Documents sonores, 45 tours.  
"Procès de Charles Ier", Ducret-Thompson-Hachette, série Encyclopédie sonore, 33 tours.  
"Visages de Louis XIV", Ducret-Thompson-Hachette, s. Encycl. sonore, 33 tours.  
"Louis XIV et le pouvoir personnel", Pathé-Marcconi, série Documents sonores, 45 tours.

● **FILM DE COURT MÉTRAGE**  
"Mouvements scientifique et technique aux XVIIe et XVIIIe siècles", réalisation de Ph. Brunet, Productions Occident.

● **FILMS FIXES**  
"Richeheu", Cimes CTMA, 28 vues, couleurs.  
"Le premier empire colonial de France", Cimes CTMA, 29 vues, couleurs.

● **VUES FIXES**  
"Louis XIV", "Documentation française, 12 vues, noir et blanc."  
"Versailles et les Arts au XVIIe siècle", Ed. Filmmées, 35 vues, noir et blanc.

● **FILMS FIXES**  
"Richeheu", Cimes CTMA, 28 vues, couleurs.  
"Le premier empire colonial de France", Cimes CTMA, 29 vues, couleurs.

● **FILMS FIXES**  
"Richeheu", Cimes CTMA, 28 vues, couleurs.  
"Le premier empire colonial de France", Cimes CTMA, 29 vues, couleurs.

● **FILMS FIXES**  
"Richeheu", Cimes CTMA, 28 vues, couleurs.  
"Le premier empire colonial de France", Cimes CTMA, 29 vues, couleurs.

● **FILMS FIXES**  
"Richeheu", Cimes CTMA, 28 vues, couleurs.  
"Le premier empire colonial de France", Cimes CTMA, 29 vues, couleurs.

● **FILMS FIXES**  
"Richeheu", Cimes CTMA, 28 vues, couleurs.  
"Le premier empire colonial de France", Cimes CTMA, 29 vues, couleurs.

● **FILMS FIXES**  
"Richeheu", Cimes CTMA, 28 vues, couleurs.  
"Le premier empire colonial de France", Cimes CTMA, 29 vues, couleurs.

● **FILMS FIXES**  
"Richeheu", Cimes CTMA, 28 vues, couleurs.  
"Le premier empire colonial de France", Cimes CTMA, 29 vues, couleurs.

● **FILMS FIXES**  
"Richeheu", Cimes CTMA, 28 vues, couleurs.  
"Le premier empire colonial de France", Cimes CTMA, 29 vues, couleurs.

● **VUES FIXES**  
"Louis XIV", "Documentation française, 12 vues, noir et blanc."  
"Versailles et les Arts au XVIIe siècle", Ed. Filmmées, 35 vues, noir et blanc.

● **FILMS FIXES**  
"Richeheu", Cimes CTMA, 28 vues, couleurs.  
"Le premier empire colonial de France", Cimes CTMA, 29 vues, couleurs.

● **FILM DE COURT MÉTRAGE**  
"Mouvements scientifique et technique aux XVIIe et XVIIIe siècles", réalisation de Ph. Brunet, Productions Occident.

● **DISQUES**  
"Richeheu, homme d'état", Pathé-Marcconi, série Documents sonores, 45 tours.  
"Procès de Charles Ier", Ducret-Thompson-Hachette, série Encyclopédie sonore, 33 tours.  
"Visages de Louis XIV", Ducret-Thompson-Hachette, s. Encycl. sonore, 33 tours.  
"Louis XIV et le pouvoir personnel", Pathé-Marcconi, série Documents sonores, 45 tours.

● **FILM DE COURT MÉTRAGE**  
"Mouvements scientifique et technique aux XVIIe et XVIIIe siècles", réalisation de Ph. Brunet, Productions Occident.

● **FILMS FIXES**  
"Richeheu", Cimes CTMA, 28 vues, couleurs.  
"Le premier empire colonial de France", Cimes CTMA, 29 vues, couleurs.

● **VUES FIXES**  
"Louis XIV", "Documentation française, 12 vues, noir et blanc."  
"Versailles et les Arts au XVIIe siècle", Ed. Filmmées, 35 vues, noir et blanc.

● **FILMS FIXES**  
"Richeheu", Cimes CTMA, 28 vues, couleurs.  
"Le premier empire colonial de France", Cimes CTMA, 29 vues, couleurs.

● **FILMS FIXES**  
"Richeheu", Cimes CTMA, 28 vues, couleurs.  
"Le premier empire colonial de France", Cimes CTMA, 29 vues, couleurs.

● **FILMS FIXES**  
"Richeheu", Cimes CTMA, 28 vues, couleurs.  
"Le premier empire colonial de France", Cimes CTMA, 29 vues, couleurs.

● **FILMS FIXES**  
"Richeheu", Cimes CTMA, 28 vues, couleurs.  
"Le premier empire colonial de France", Cimes CTMA, 29 vues, couleurs.

● **FILMS FIXES**  
"Richeheu", Cimes CTMA, 28 vues, couleurs.  
"Le premier empire colonial de France", Cimes CTMA, 29 vues, couleurs.

● **FILMS FIXES**  
"Richeheu", Cimes CTMA, 28 vues, couleurs.  
"Le premier empire colonial de France", Cimes CTMA, 29 vues, couleurs.

● **FILMS FIXES**  
"Richeheu", Cimes CTMA, 28 vues, couleurs.  
"Le premier empire colonial de France", Cimes CTMA, 29 vues, couleurs.

● **FILMS FIXES**  
"Richeheu", Cimes CTMA, 28 vues, couleurs.  
"Le premier empire colonial de France", Cimes CTMA, 29 vues, couleurs.

● **VUES FIXES**  
"Louis XIV", "Documentation française, 12 vues, noir et blanc."  
"Versailles et les Arts au XVIIe siècle", Ed. Filmmées, 35 vues, noir et blanc.

● **FILMS FIXES**  
"Richeheu", Cimes CTMA, 28 vues, couleurs.  
"Le premier empire colonial de France", Cimes CTMA, 29 vues, couleurs.

● **FILM DE COURT MÉTRAGE**  
"Mouvements scientifique et technique aux XVIIe et XVIIIe siècles", réalisation de Ph. Brunet, Productions Occident.

● **DISQUES**  
"Richeheu, homme d'état", Pathé-Marcconi, série Documents sonores, 45 tours.  
"Procès de Charles Ier", Ducret-Thompson-Hachette, série Encyclopédie sonore, 33 tours.  
"Visages de Louis XIV", Ducret-Thompson-Hachette, s. Encycl. sonore, 33 tours.  
"Louis XIV et le pouvoir personnel", Pathé-Marcconi, série Documents sonores, 45 tours.

● **FILM DE COURT MÉTRAGE**  
"Mouvements scientifique et technique aux XVIIe et XVIIIe siècles", réalisation de Ph. Brunet, Productions Occident.

● **FILMS FIXES**  
"Richeheu", Cimes CTMA, 28 vues, couleurs.  
"Le premier empire colonial de France", Cimes CTMA, 29 vues, couleurs.

● **VUES FIXES**  
"Louis XIV", "Documentation française, 12 vues, noir et blanc."  
"Versailles et les Arts au XVIIe siècle", Ed. Filmmées, 35 vues, noir et blanc.

● **FILMS FIXES**  
"Richeheu", Cimes CTMA, 28 vues, couleurs.  
"Le premier empire colonial de France", Cimes CTMA, 29 vues, couleurs.

● **FILMS FIXES**  
"Richeheu", Cimes CTMA, 28 vues, couleurs.  
"Le premier empire colonial de France", Cimes CTMA, 29 vues, couleurs.

● **FILMS FIXES**  
"Richeheu", Cimes CTMA, 28 vues, couleurs.  
"Le premier empire colonial de France", Cimes CTMA, 29 vues, couleurs.

● **FILMS FIXES**  
"Richeheu", Cimes CTMA, 28 vues, couleurs.  
"Le premier empire colonial de France", Cimes CTMA, 29 vues, couleurs.

● **FILMS FIXES**  
"Richeheu", Cimes CTMA, 28 vues, couleurs.  
"Le premier empire colonial de



DEPUIS DEUX ANS

# l'abbé de Rancé tient le coup

L'abbé De Rancé qui, il y a deux ans, décidait de réformer son monastère de la Trappe en Normandie, continue son travail malgré les surprises et les oppositions que soulève son action réformatrice.

Quand l'abbé De Rancé décida de rétablir la règle primitive de saint Bernard dans son abbaye cistercienne, plusieurs doutèrent du succès de son entreprise. L'immense abbaye, qui avait déjà abrité une communauté de deux cents moines, n'en comptait plus que six quand l'abbé décida de s'y installer et de la réformer.

Monsieur De Rancé dut d'abord tenir tête aux six moines qui ne voulaient pas revenir aux règles primitives d'austérité. Il dut ensuite — et il doit encore — faire face aux nombreuses oppositions que les règles de pénitence extrêmement sévères appliquées dans son monastère soulevèrent un peu partout à travers le royaume de France.

À Paris, où on connaît bien l'abbé De Rancé, on se demande s'il maintiendra longtemps une vie aussi rigide. On se souvient encore du jeune abbé à l'intelligence fulgurante et à la culture extraordinaire que s'arrachait les salons de la capitale. La différence brutale qu'il y a entre sa vie actuelle et celle d'il y a quelques années laisse bien des gens dans le doute. Ceux qui connaissent intimement l'abbé Jean Le Bouthillier de Rancé soulignent cependant qu'il ira jusqu'au bout de ses intentions. Le mardain qu'il était, dit-il, cachait un caractère d'une extrême fermeté. Ce caractère, engagé dans une nouvelle voie, n'en deviera pas.

## LES DROITS DIVINS DE LA MONARCHIE

Dans les milieux idéologiques comme dans les hauts cercles de la politique, on discute beaucoup du droit divin de la monarchie.



gravure de Drevet après Ph. de Champaigne

M. l'abbé Antoine ARNAULD, un des penseurs de Port-Royal. Ordonné prêtre en 1614, ce sévère théologien ne cessa d'accumuler oeuvre sur oeuvre, depuis son célèbre ouvrage : "La fréquente communion".

## IL FAUT BAPTISER SANS DÉLAI

Québec — Certains habitants ayant pris l'habitude de retarder la cérémonie d'administration du sacrement de baptême, Mgr de Laval a cru urgent d'émettre une ordonnance à ce sujet.

Depuis le 29 mars 1664, ceux qui, sans raison grave, tardent à faire baptiser leurs nouveau-nés encourrent les peines les plus graves, allant de l'interdiction à l'excommunication. Les pères et mères, de quelque condition qu'ils soient, ne peuvent plus onduver ou faire onduver leurs enfants à la maison, sauf s'il y a péril de mort.

Malheureusement, malgré les menaces de peines ecclésiastiques, plusieurs parents tardent encore à faire baptiser leurs enfants. Quelques uns invoquent les dangers, d'autres la distance. La raison profonde du délai est le plus souvent la négligence.

Deux thèses sont en présence. Les deux soutiennent que le Roi tient son pouvoir directement de Dieu. Cependant alors que les uns prétendent que le Pape conserve sur le Roi un droit de censure et de direction, les autres affirment au contraire que les monarches ne doivent rendre compte de leur administration qu'à Dieu lui-même.

La première des deux thèses est surtout défendue par les Jésuites. La seconde est celle que soutiennent la Sorbonne, la cour de France et la cour d'Angleterre. Afin de laisser les lecteurs se faire une opinion sur la question, BOREAL EXPRESS a recueilli les principales opinions émises de deux côtés. En voici le dossier :

### I. — LA SUPREMATIE DU PAPE

Robert Bellarmain, célèbre théologien jésuite, mort en 1621 :

"Le souverain pontife peut et doit commander au roi de ne pas abuser de son autorité".

— Le Père Santorelli, jésuite italien, dans son traité de théologie en 1626 :

"Le pape peut, même dans le domaine des choses temporelles, diriger les princes vers leur fin spirituelle; s'ils s'en détournent, les punir et pas seulement en les excommuniant mais en leur infligeant des peines temporelles tel que le priver de leur royaume et délier leurs sujets de leur serment de fidélité".

### II. — LA SUPREMATIE DES ROIS

JACQUES I<sup>er</sup>, ROI D'ANGLETERRE, MORT EN 1625 :

"Les rois sont à juste titre appelés dieux, car ils exercent une puissance toute semblable à la puissance divine".

Le Conseiller Le Bret, dans son TRAITE DE DROIT PUBLIC, en 1632 :

"Les rois sont institués de Dieu. La royauté est une suprême puissance déléguée à un seul. La souveraineté n'est pas plus divisible que le point en géométrie".

Monsieur Antoine Godeau, dans LE CATECHISME ROYAL, paru en 1659 :

"Que votre Majesté, à tout instant, se souvienne qu'il est un Vice-Roi".

Voici les principales opinions en présence. Comme cette discussion touche à l'essence même des états monarchiques, le BOREAL EXPRESS, dans les prochains numéros, continuera d'élaborer son dossier à ce sujet. Ces courants d'idées ont leurs répercussions chez nous. A preuve, les conflits de présidence entre l'Evêque, représentant le pape, et le Gouverneur, représentant le Roi!

## QUIÉTUDE DE PORT-ROYAL DES CHAMPS MENACÉE



Ci-haut : Tableau de Ph. de Champaigne

B.N.

Depuis l'année dernière, Port-Royal des Champs est devenu l'endroit où toute la communauté rebelle de Paris s'est installée. On vient d'arriver M. de Saci, l'abbesse, Mère Angélique Arnauld, (photo ci-haut) est la sœur du grand Arnauld.

## un mémoire explosif :

# on réclame l'enseignement gratuit

L'abbé Charles Dédia, de Lyon, vient de remettre aux évêques de cette ville un long rapport intitulé REMONTRANCE.

L'auteur attaque avec violence la situation défavorable qui est faite aux enfants des pauvres dans l'éducation. Les familles économiquement faibles ne peuvent procurer à leurs enfants ni des précepteurs privés, ni l'enseignement qui se donne dans les écoles.

L'abbé Dédia réclame qu'on organise le plus rapidement possible une série de "petites écoles" entièrement gratuites et ouvertes aux enfants pauvres ou abandonnés.

Il ne semble pas, à Lyon, qu'on donne suite à ces recommandations qu'on juge un peu saugrenues. On se demande avec assez d'après qui défrayera le coût de ces écoles. Le mémoire de l'abbé Dédia est d'ailleurs jugé hautement fantaisiste et ouvert à des théories sociales dangereuses.

Dans l'entourage de l'abbé Dédia, on soutient qu'il agira de lui-même si les autorités de la ville de Lyon ne font rien.

## MGR DE LAVAL et les sociétés secrètes

(Paris - C. S.) — Le nouveau chef spirituel du Canada est-il membre de la Compagnie du Saint-Sacrement? On nous l'a affirmé dans certains milieux, mais, comme on peut s'en douter, il nous a été impossible d'obtenir une confirmation explicite.

Une enquête menée auprès de ses condisciples du collège de La Flèche et du collège de Clermont, à Paris, qu'il a fréquentés de 1631 à 1647, nous a révélé que François de Laval a été un membre actif de deux pieuses associations secrètes : la Société Aa, et la Société des Bons Amis.

La Société des Aa, fut fondée au Collège de La Flèche, en 1640, par le père Bagot, jésuite. Elle réunissait les membres les plus zélés de la Congrégation de la Sainte-Vierge. On ignore le sens de énigmatiques lettres Aa. On a dit qu'elles signifiaient peut-être Amis anonymes, ou Association apostolique, mais là encore le secret a bloqué nos recherches. Les membres des Aa, s'engageaient à s'entraider par la prière et la correction fraternelle, à se consacrer aux soins des pauvres et des malades et surtout à s'intéresser activement à l'évangélisation des infidèles.

Une fois ses études terminées à La Flèche, monsieur François de Montigny-Laval entra au collège de Clermont, à Paris, où il retrouva le père Bagot qui l'enrégimentait dans une autre association secrète, la Société des Bons Amis, dont il fait encore partie, paraît-il. Enfin, on sait qu'il a fait de longs séjours à l'Ermitage de Caen en particulier au cours des quatre années qui ont précédé sa nomination comme vicaire apostolique du Canada. L'Ermitage de Caen est dirigé par une sorte de moine laïque, Jean de Bernières, maître en mysticité de plusieurs âmes d'élite, et qui semble mêlé lui aussi aux activités de la Compagnie du Saint-Sacrement. Avant son départ pour le Canada, monsieur de Laval alla faire ses adieux à son père spirituel, monsieur de Bernières à alors remis à son illustre dirigé des avis en forme de règlement pour lui et pour les prêtres qu'il amène en Nouvelle-France. Détail à noter, la plupart des prêtres choisis pour la Nouvelle-France sont membres eux aussi de la Société des Aa, ou des Bons Amis.

## même s'ils vous torturent

# IL FAUT ÊTRE BON POUR LES INDIENS

Québec — Le Roi de France a des idées bien arrêtées sur les Sauvages de la Nouvelle-France. Il dit même avoir deux objets principaux à leur égard. Le premier est de procurer leur conversion à la foi chrétienne et catholique le plus tôt possible. Pour y parvenir, outre les instructions qui leur seront données par les missionnaires que Sa Majesté entretient à cet effet, sous la direction de Mgr de Pétrée, son intention est que les officiers, soldats et tous les autres sujets traitent les Indiens avec douceur, justice et équité, sans leur faire jamais aucun tort ni violence; qu'on n'usurpe point les terres sur lesquelles ils sont habitués sous prétexte qu'elles sont meilleures ou plus convenables aux Français.

Le second objet de Sa Majesté est de rendre dans les suites ces Indiens ses sujets travaillant utilement à l'accroissement du commerce qui s'établira peu à peu dans le Canada, quand il sera bien cultivé. Mais son intention est que tout cela s'exécute de bonne volonté et que ces Indiens s'y portent par leur propre intérêt.

Pour se conformer aux inclinations de ces Indiens et surtout de ceux qui habitent les terres de l'Acadie, il est à propos que les Français se mettent en état d'acheter par échange tout ce que les chasseurs indiens leur apportent en leur y donnant le même prix que les Anglais.

Les désirs de notre Roi pourront devenir réalité le jour où la paix, une paix réelle, régnera en Nouvelle-France. D'ici là, l'occupation principale étant la guerre, la douceur pour les autochtones est chose difficile.



Ph. Hébert

## AMIS OU ENNEMIS ?

# L'EXCOMMUNIÉ, un être infect et gâté

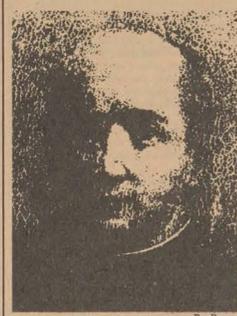
Québec — La menace d'excommunication pèse toujours contre les trafiquants d'eau-de-vie. Par cette peine, celui qui en est frappé est retranché du corps de l'Eglise et considéré comme un membre infect et gâté. Il est privé des prières et des suffrages des chrétiens et de tout usage des sacrements. L'entrée des églises lui est interdite pendant le service divin.

Advenant le décès de l'excommunié avant le rappel de sa peine, son corps ne peut recevoir la sépulture ecclésiastique et il est jeté à la voirie. Tel un pestiféré, les fidèles doivent le fuir et ne pas engager conversation avec lui.

Si, par imprudence, un excommunié notoire entrait dans une église, pendant que l'on dit la messe, le sacrifice de la messe ou tout autre service doit cesser jusqu'à ce que l'on ait chassé l'indésirable.

Tout un cérémonial entoure la prononciation de l'excommunication. Dans le cas de Pierre Aigron, par exemple, la sentence fut lue dans toutes les églises, lors du prône, toutes chandeliers éteints, pendant que l'on faisait sonner les cloches

## AUX ÉTUDES



R. Ross

Père JACQUES MARQUETTE, 16-suite, en séjour d'études aux Trois-Rivières. Le père Drulillettes devra lui enseigner la langue montagnaise. Le poste des Trois-Rivières est en passe de devenir un centre d'études indiennes.

## Devenez membres de la Confrérie de la Sainte-Famille

Toutes les mères de famille de la colonie devraient se faire un devoir non seulement de devenir membres de la Confrérie de la Sainte-Famille, mais aussi de participer aux activités de l'association.

D'après nos règlements établis, l'année dernière, par Mgr de Laval, lui-même, la fin de cette dévotion est d'honorer la Sainte Famille de Jésus, Marie et Joseph, et les Saints Anges et de régler les ménages chrétiens sur l'exemple de cette sainte famille qui doit être le modèle de toutes les autres.

L'épouse membre de notre confrérie s'engage à se soumettre à la volonté de Dieu. Elle doit aussi se proposer d'avoir, envers son mari, respect, obéissance, douceur, patience à souffrir ses défauts et ses mauvaises humeurs.

Parmi les pratiques, les membres ont dans leurs maisons quelque image de la Sainte-Famille, devant laquelle elles feront leurs prières soir et matin à genoux. Elles entendront la Sainte Messe tous les jours, autant que faire se pourra, sans préjudice de l'obligation qu'elles ont de prendre soin de leur ménage. Elles se feront un devoir d'assister aux assemblées qui auront lieu deux fois le mois.

Après un mois d'épreuve, l'aspirante pourra être reçue membre de la Confrérie au cours d'une cérémonie spéciale. Celles qui seraient intéressées à devenir membres pourront entrer en communication avec monsieur d'Alilleboust, de Québec, membre fondatrice. (Communiqué)

## DES SIGNES SUR LA TERRE COMME AU CIEL

Québec (d'après M. de P.) — Le ciel et la terre semblent être unis pour bouleverser les habitants de la colonie. Depuis près de trois ans, de nombreux tremblements de terre ont secoué la Nouvelle-France. Plusieurs comètes ont sillonné le ciel. Face à des signes si terrifiants, Mgr de Laval a parlé de punition, de châtiement.

## UN SOUVENIR PRÉCIEUX

Le tout a commencé le 3 février 1663. Alors que le temps était calme et serein, on entendit un bruit épouvantable comme si un grand nombre de corraques roulaient à toute vitesse sur des pavés. L'on entendait de toutes parts comme une grêle de pierres sur les toits, dans les greniers et dans les chambres. La terre tremblait; on craignait de la voir s'entr'ouvrir. Une poussière épaisse volait de tous côtés. Les portes s'ouvrirent d'elles-mêmes, d'autres qui étaient ouvertes se fermèrent. Les cloches de toutes nos églises et les timbres de nos horloges sonnaient toutes seules. Les clochers aussi bien que nos maisons étaient agités comme des arbres quand le vent rugit. Les meubles se renversèrent, des planchers se séparèrent, des murs se fendaient.

Cette première secousse, qui dura près d'une demi-heure, fut suivie de plusieurs autres du mois de février au mois de septembre. L'effet premier des secousses sinistres fut un déspoillement. Comme on ignorait ce que c'était, les uns crièrent "au feu!", les autres "à l'iraquois!". La terre se tremoussait sous les pieds comme des flots agités sous une chaloupe. Plusieurs embrassèrent les arbres qui, se reliant à un danger, les autres, ne leur coulaient pas moins d'horreur que les maisons qu'ils avaient quittées. D'autres s'attachaient à des souches qui, par leurs mouvements, les froppaient rudement à la poitrine.

Comme les premières secousses eurent lieu immédiatement avant les réjouissances carnavalesques, il va sans dire que ces dernières ne furent pas nombreuses.

Le 15 octobre de l'année dernière, la terre trembla encore l'espace d'un MISERERE. Le 2 janvier et le 3 février de la même année, on découvrit, dans le ciel de Québec, deux comètes, la première portant sa queue devant elle, et la seconde derrière. Le 19 janvier, vers les six heures du soir, parut sur Québec un globe de feu qui ne fit que passer et qui répandait une si vive lumière, que l'on voyait comme en plein jour des maisons éloignées de deux lieues.

Ces phénomènes étranges avaient été précédés de d'autres encore plus étranges. Au cours du mois de décembre 1664, soit le 20, sur les trois heures de l'après-midi, l'on vit paraître trois soleils éloignés les uns des autres d'environ un quart de lieue. Ils ont duré environ une demi-heure, puis ils sont venus se joindre en un seul soleil.

Plusieurs croient que le peu de respect dont on a entouré le mandement de Mgr de Laval concernant la vente de boissons aux sauvages est la source de tous ces malheurs.

## une lettre de Vincent de Paul

Les Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Québec possèdent un document d'une grande importance : une lettre autographe de Vincent de Paul, adressée en avril 1552, à la Mère Saint-Joseph, l'ancienne supérieure. Il lui disait, entre autres choses : "Il est vrai que ceux qui m'ont fait honneur de vous rapporter l'estime que je fais des missions du Canada ont eu sujet de le faire; car, en effet, je regarde cette oeuvre comme l'un des plus grands qui se soient faits depuis quinze cents ans, et ces saintes âmes qui ont le bonheur d'y travailler, comme des âmes vraiment apostoliques qui méritent l'approbation et le secours de l'Eglise, particulièrement vous et votre communauté qui contribuez à l'assistance spirituelle et corporelle des pauvres et des malades, qui est le comble de la charité chrétienne, et en quoi je tiendrai à singulière bénédiction de vous aider, si plait au bon Dieu de m'en faire la grâce quelque jour."

Malheureusement, la mort de l'apôtre des pauvres a empêché la réalisation de ce souhait.

## Nouvelles Religieuses

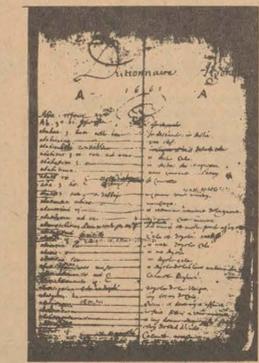
Québec. — On a commencé à adoucir les rigueurs du carême; on peut maintenant manger des oeufs. Quant à la permission d'utiliser la graisse comme condiment, elle n'est pas encore générale.

Le 29 septembre dernier, l'abbé Morin a fêté son premier anniversaire d'ordination. Il est le premier canadien à devenir prêtre. Il a fait ses études au séminaire étalé par Mgr de Laval, il y a trois ans.

M. de Tracy a fait don à la chapelle de Sainte-Anne de Beaurd d'un magnifique tableau.

On a chanté, au cours du mois d'août un service solennel pour la Reine-mère, Anne d'Autriche. Le P. Dablon a prononcé l'oraison funèbre.

Les Jésuites ont commencé, dans Québec, des travaux de construction. Le 31 mai dernier, Mgr de Tracy a posé la première pierre de leur église. M. le Gouverneur, la première de la première chapelle, M. l'intendant, la première de la deuxième chapelle, et M. le Baroys, représentant les Messieurs de la Compagnie des Indes Occidentales, la première du portail.



Archives du Séminaire de Montréal Société Can. du microfilm

L'année dernière, les Jésuites ont exprimé le souhait de voir s'établir en Nouvelle-France une imprimerie pour les langues. Il y a déjà un Dictionnaire françois-algonquin, (dont nous reproduisons la première page), qui n'attend qu'un imprimeur.

# Page féminine



crémaillère

chenets

nouveaux mariés !

## LES INSTRUMENTS ESSENTIELS POUR VOTRE FOYER

Les nouveaux mariés voudront posséder, pour leur foyer, tous les instruments essentiels. Ils ne désirent pourtant pas faire de dépenses inutiles. Les visites que nous avons faites dans plusieurs maisons paysannes de Québec, de Trois-Rivières et de Ville-Marie nous permettent de leur donner les conseils suivants.

Le foyer n'est pas destiné à enjoliver une résidence. Il est strictement utilitaire. On fera bien alors de se méfier des marchands qui proposent toutes sortes d'instruments plus ou moins nécessaires à une bonne cuisinière.

Les objets strictement nécessaires pour qu'un foyer soit utilisable sont les suivants :

- 1.— Deux chenets solides en fer. La qualité des chenets compte beaucoup dans le chauffage d'un foyer. Choisir de bons chenets est toujours un excellent placement.
- 2.— La crémaillère doit être solidement fixée au côté de l'âtre. Elle doit être assez solide pour porter de grosses marmites. Elle doit pourtant bien pivoter sur son gond. Une bonne crémaillère maintiendra l'épouse de bonne humeur...
- 3.— Une fourchette à feu, de fer autant que possible. Il faut la choisir avec un manche suffisamment long pour manier à l'aise les bûches et les tisons à l'intérieur du foyer.
- 4.— Une pelle pour retirer les tisons et la cendre.
- 5.— Deux marmites de fer et deux marmites de cuivre. Il ne faut pas les choisir trop grandes pour un jeune ménage. Certaines gens préfèrent le choix de des marmites de fer. La cuisson, prétendent-ils, y est meilleure. Elles demeurent cependant très lourdes à manipuler. Et quand il faut retirer de la crémaillère une marmite de fer pleine de pot-au-feu, on la trouve bien lourde, surtout que la poignée en est toujours brûlante.
- 6.— Deux poêles à long manche pour cuire les oeufs, les crêpes, etc. Bien choisir la longueur du manche en fonction des dimensions de la cheminée.
- 7.— Il ne reste plus qu'à se procurer une bonne cuillère à pot, en cuivre, et le nécessaire de votre foyer est complet.

### PEE WEE en contre plongée



## UN CHAMPION MANGEUR

Paris (de notre attaché à la cour) — Notre grand Roi fait la joie et le désespoir de ses cuisiniers. Il possède un appétit formidable. Nous l'avons vu, lors d'un dîner, avaler plus de quatre assiettes de soupe, un faisan entier, du jambon en abondance, du mouton à l'ail, une perdrix, force légumes, des salades, une pleine assiette de pâtisseries. Il a même complété ce repas par la dégustation d'une omelette au sucre et d'oeufs en mauffra.

## PROPOS

### • d'une table...

A Paris, depuis quelques années, un Sicilien fait des affaires d'or en vendant des glaces et des sorbets. Ces mets, jusque là presque inconnus en France, connaissent une vogue de plus en plus forte.

Marie-Thérèse d'Autriche a emporté dans sa corbeille de nocce le chocolat. Même Mme de Sévigné est prise d'engouement pour ce produit.

L'année dernière, Charles Lebrun, aidé de six peintres et de deux cent cinquante lyciers a commencé, à la Manufacture royale des Gobelins, un travail gigantesque: représenter en seize tapisseries l'histoire du Roi. On ne prévoit pas que ce travail soit terminé avant une dizaine d'années.

### • ...à l'autre

Une mode que personne n'ose blâmer se répand rapidement: priser! La dame qui prise doit le faire délicatement, sans ostentation. La prise se prend entre le pouce et l'index, d'un geste élégant. N'employez jamais plus que ces deux doigts, car ce serait disgracieux.



Le comble de la coquetterie: placer une mouche de velours sur la lèvre inférieure. Il ne faut pas trop se moucher le visage. S'y appliquer une boîte de mouches serait signe de mauvais goût.

## Préparation d'un Dîner d'apparat

De plus en plus, à la cour et chez les riches seigneurs, on se flatte de servir les meilleurs banquets. Plusieurs ont même fait ajouter un nouvel appartement à leur château: le salle à manger. On mange plus et mieux qu'avant. Chez les libraires, on remarque, de nos jours, un assortiment varié de livres de recettes. Un des derniers parus est celui d'un valet de chambre de notre grand roi, "Les Délices de la campagne", par Nicolas de Bonnefons.

Pour aider nos lectrices dans la préparation de leurs grands repas, nous avons demandé au célèbre auteur de Bonnefons l'ordonnance à suivre: "La grande mode, nous dit-il, est de mettre quatre beaux potages aux quatre coins de la table et quatre porte-assiettes entre deux, avec quatre salières qui touchent les bords des potages en dedans."

"Sur les porte-assiettes, on mettra quatre entrées dans des tourtières à l'italienne; les assiettes des convives seront crues aussi afin que l'on puisse se représenter du potage ou s'en servir soi-même, ce que chacun désirera manger, sans prendre cuillerée à cuillerée dans le plat, à cause du dégoût que l'on pourrait avoir les uns des autres, de la cuiller qui, au sortir de la bouche, passera dans le plat sans l'essuyer."

"Le second service sera quatre fortes pièces dans les coins, soit court-bouillon, la pièce de bœuf ou de gros rôti, et sur les assiettes, les salades. Au troisième service, la volaille et le gibier rôti, le petit rôti et ainsi tout le reste. Le milieu de la table reste libre, d'autant que le maître d'hôtel aura peine à y atteindre, à cause de sa largeur; si l'on veut, on y pourra mettre des melons, les salades différentes dans un bassin, sur de petites assiettes pour la facilité de les présenter, les oranges et les citrons, les confitures liquides dans de petites abaissees en messagein, aussi sur des assiettes."

Si vous recherchez l'originalité, vous pouvez servir comme breuvage, à la fin du repas, une tasse de café. Ce breuvage, pourtant populaire à Marseille, est fort peu connu à Paris. Plusieurs le boient. Et pourtant Louis XIV a daigné goûter cette nouveauté, il y a plus de 22 ans.

## un plat de choix L'OMELETTE AU SUCRE

Ingrédients : 4 oeufs 1/2 tasse de sucre en poudre 1 pincée de sel 1 cuil. à table de zeste d'orange.

Préparation : Séparez d'abord les jaunes des blancs d'oeufs. Batre, ensemble les jaunes d'oeufs et le sucre. Lorsque le tout est parfaitement lisse, ajoutez le sel. Dans un autre récipient, battre en neige les blancs d'oeufs et y ajouter le zeste d'orange. Amalgamer les deux préparations et faites cuire comme une omelette ordinaire. Lorsque le tout est cuit, passez une lame rougée sur l'omelette préalablement saupoudrée de sucre. Servez lorsque le sucre est caramélisé.

AUBERGE

"La Ville de Larochelle"

JEAN MAHEUST, prop. Québec

- chambre
- pension
- eau-de-vie

# LITTÉRATURE et SPECTACLES

## Avec "Le Misanthrope" Molière s'affirme définitivement comme le maître du théâtre contemporain

Jamais on n'aura vu un homme faire face à l'adversité avec autant de cran, d'énergie et de talent, que Jean-Baptiste Poquelin. On sait que cet homme, qui porte au théâtre le nom de Molière, doit faire continuellement face à une lutte farouche que mène contre lui, à la cour de France, le parti des dévots et la reine. Son Tartuffe demeure interdit depuis deux ans et le Don Juan qu'il présentait l'année dernière ne peut lui non plus être montré sur les planches.



JEAN-BAPTISTE POQUELIN

Malgré toutes ces tribulations (ou oppositions), Molière demeure le fournisseur officiel des plaisirs de sa Majesté Louis XIV qui lui demande constamment d'organiser les grandes soirées où le roi aime tant à étaler son faste. A travers les luttes, le travail que lui demande l'organisation des soirées royales, les soucis qu'il a comme directeur de troupe, Molière trouve le temps d'écrire de fort belles pièces.

Avec le Misanthrope, qu'il vient de jouer lui-même après l'avoir écrit, Molière se classe d'emblée au premier rang parmi tous nos auteurs de théâtre. La pièce, résolument comique, comme tout ce qu'il a publié jusqu'ici, nous présente une étude de caractère comme on n'en avait point vue sur une scène parisienne depuis les beaux jours de Pierre Corneille. Le portrait de cet Alceste, qui refuse les usages les plus courants de notre société, est du grand art.

Mais notre auteur ne se satisfait pas facilement d'un simple portrait. Il a placé son Alceste au milieu d'une société dont le dessin caricatural est aussi précis et aussi amusant que celui des Précieuses ridicules qu'il nous donnait il y a déjà 7 ans. Qu'on atteigne à cette qualité à travers autant de vicissitudes est proprement incompréhensible, à moins qu'on ait du génie. Molière en a-t-il? Nous serions bien prêts de l'affirmer.

## LE CHANOINE BOSSUET S'IMPOSE COMME NOTRE MEILLEUR ORATEUR SACRÉ

Le carême prêché cette année devant la cour réunie à Saint-Germain par le chanoine Jacques Bénigne Bossuet semble avoir consacré de façon définitive la réputation de cet orateur sacré.

Le chanoine Bossuet en était à sa troisième série de sermons devant le roi Louis XIV et ses courtisans. Ceci est d'autant plus significatif que la série précédente ne remonte qu'à quelques mois puisqu'il s'agit de l'Avant-prêché au Louvre à la fin de l'année dernière.

Le chanoine, dont on connaît la franchise désarmante et pleine d'audace, sait parler aux grands de ce monde avec autant de sincérité que s'il s'adressait à un auditoire de religieux. On sait que le roi Louis XIV

n'a pas toujours aimé les vérités que l'abbé Bossuet fait échoir du haut de la chaire. Que malgré cela on le demande à nouveau indique en quelle estime on tient son talent d'orateur sacré et son zèle sacerdotal.

## UN NOUVEAU VENU DANS LES LETTRES NICOLAS BOILEAU

Nicolas Boileau-Despréaux vient de publier un petit ouvrage qui comprend sept satires et un Discours au roi. L'auteur en est à sa première publication mais il n'est pas inconnu dans le monde des lettres. Depuis plusieurs années déjà, Boileau-Despréaux lit soit des extraits de ses satires dans les salons et dans les cabarets.

Bâti pour la lutte, Boileau ne s'est jamais fait faute d'attaquer les auteurs à la mode de la façon la plus mordante et la plus irrévérencieuse qui se puisse concevoir. Il s'est rapidement acquis la réputation d'un homme intrépidement et irréductible qu'il faut surveiller. La plupart de nos grands auteurs le détestent cordialement. Si Boileau est parvenu à faire éditer ses satires, c'est beaucoup grâce à cet insipide Discours au roi qui les accompagne.

Ne craignant aucune forme de lutte ni de chicane, doué d'un esprit et d'un jugement sûr, Boileau nous apparaît comme le justicier qui s'est donné pour mission de purger la littérature française de tous les écrits fades et précieux qui l'encombrent. La tâche ne sera pas facile. Elle est bien entreprise. Les sept satires qu'il nous sert aujourd'hui ont pour but de purger la littérature française de tous les écrits fades et précieux qui l'encombrent. La tâche ne sera pas facile. Elle est bien entreprise. Les sept satires qu'il nous sert aujourd'hui ont pour but de purger la littérature française de tous les écrits fades et précieux qui l'encombrent.



De Troy

## Jean de la Fontaine laisserait-il les CONTES pour les FABLES ?

Jean de La Fontaine, le protégé de la duchesse d'Orléans, rime de temps à autre des petites fables dont on dit qu'elles sont extraordinaires, de fine psychologie et de perfection littéraire.

Jusqu'à maintenant la Fontaine s'était adonné à la composition de contes libertins dont il a déjà fait publier deux séries en 1664 et en 1665.

Fin contes, styliste au goût sûr, l'auteur des contes réussit aussi bien dans la fable nous assure-t-on dans les milieux qui en ont pris connaissance. Nous n'avons malheureusement pu obtenir le texte de quelques unes de ces fables. Nous aurions aimé les présenter à nos lecteurs. M. de La Fontaine nous assure cependant que son intention est d'en publier un petit recueil un de ces jours si le goût qu'il a actuellement pour ce genre littéraire se maintient.

## VIENT DE PARAÎTRE HISTOIRE véritable... DU CANADA

Par PIERRE BOUCHER

Florentin Lambert, à "l'Image Saint-Paul", Paris, vient de publier un ouvrage sur le Canada. Il s'agit d'un traité sommaire sur les moeurs et productions de la Nouvelle-France. L'auteur en est Monsieur Pierre Boucher, qui a séjourné à Paris au cours des années 1661-62.

Le volume renferme 168 pages, à part 24 pages contenant le titre, une épître à Colbert, un avant-propos et une table des 12 chapitres, le tout format petit in-12.

Ce document est de grande valeur puisqu'il vient d'un homme qui connaît la Nouvelle-France depuis une trentaine d'années. Dans ce travail, M. Boucher a voulu répondre de façon plus détaillée aux questions que lui ont posées le Roy et ses ministres lors de son séjour à Paris. Son manuscrit porte, comme indication de provenance: "De la ville des Trois-Rivières, en la Nouvelle-France, le 8 octobre 1663."

(1) Le titre exact se lit comme suit: "Histoire véritable et naturelle des productions du pays de la Nouvelle-France, vulgairement dit le Canada."

## UN JEUNE DRAMATURGE ROMPT AVEC PORT-ROYAL ET PRÉPARE UNE RENTRÉE FULGURANTE

Un jeune dramaturge tient actuellement le haut du pavé dans la lutte qui oppose les aristocrates à tous les jansénistes de France. Jean Racine vient d'écrire et de faire circuler des milieux intellectuels de la capitale française deux Lettres à Nicole où l'esprit le plus mordant et la méchanceté la plus raffinée se rencontrent pour attaquer les gens de Port-Royal.

Ce qu'il y a de plus surprenant dans l'attitude de Jean Racine, c'est qu'il est au sens le plus fort du mot, un fils de Port-Royal. Orphelin depuis le plus bas âge, il fut élevé par sa grand-mère et sa tante, toutes deux religieuses à Port-Royal. Sa tante, la mère Agnès de Sainte-Thécla, lui servit une verte semonce quand il présenta La Thébaïde, Racine ne lui pardonna pas cette intrusion dans sa vie et ses lettres à Nicole sentent bien leur petite vengeance.

Loïn de renoncer au théâtre, Jean Racine semble vouloir s'y intéresser de plus en plus. Jeune auteur obscur qui n'a encore fait jouer qu'une tragédie, Racine prétend à une carrière entièrement consacrée au théâtre. Sa Thébaïde est loin d'avoir causé une révolution cependant. Elle est dans la ligne des tragédies les plus conservatrices et les plus fidèles à satisfaire les goûts populaires. Ses amis excusent l'auteur sur son âge — il n'a que vingt-sept ans — et affirment qu'il remplacera bientôt les deux Corneille et Quinault lui-même. Il faut admettre que sa tragédie Alexandre, jouée l'an dernier, démontrait un peu plus de maturité que la première. Mais il est encore loin de la rentrée fulgurante et révolutionnaire que les amis de Racine nous promettront pour l'an prochain. Nous préférons que l'auteur donne des preuves de son talent avant de proclamer qu'il est autre chose qu'un petit dramaturge à la mode.

# L'HABITATION

BORÉAL SPECIAL

## ● La maison paysanne

**SOLIDITÉ**  
Notre maison paysanne est caractérisée par la solidité et le confort qu'on réussit à obtenir à partir de matériaux faciles à trouver sur place et par conséquent peu dispendieux.

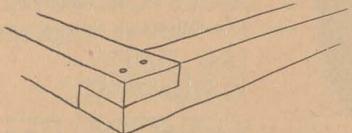
**CONFORT**  
On en distingue trois types différents le long des rives du Saint-Laurent. Nous présentons ces trois modes de construction dans un ordre établi selon leur importance et la fréquence de leur utilisation.

### 1 La structure dite "en colombage"

La construction "en colombage" est de loin celle que préfèrent nos paysans. Nous la rencontrons partout. Dès qu'un colon en a les possibilités, il délaisse les autres types de construction pour bâtir ainsi la maison qui deviendra sa demeure définitive.

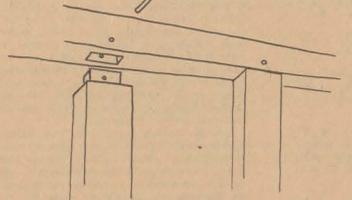
La structure de l'édifice est assise sur un rectangle de pierres bien assujetties au sol. Quatre grosses poutres équarries sont couchées horizontalement sur ces pierres et forment le rectangle de base sur lequel viendra s'appuyer la structure de la maison.

Cette structure est essentiellement constituée de poutres équarries posées verticalement sur la base. Quatre poutres plus massives forment les quatre coins. D'autres poutres de dimensions plus réduites viennent s'y ajouter tous les deux ou trois pieds.



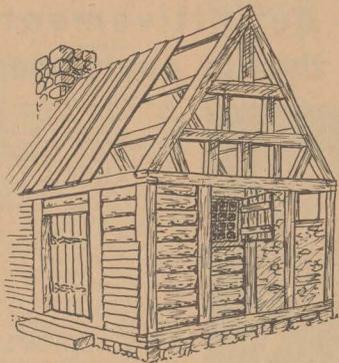
Cette structure verticale est couronnée d'un cadre de poutres équarries horizontalement placées sur les poutres verticales. Le cadre réunit celles-ci et sert d'appui à la structure du toit. Les poutres horizontales sont fixées l'une à l'autre, dans les coins, par enture à mi-bois.

Les poutres verticales sont fichées dans les poutres horizontales du cadre de base et du cadre supérieur par tenons et mortaises.



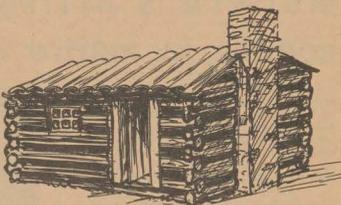
La structure du toit, est aussi faite de poutres équarries. Celles-ci toutes assemblées par tenons et mortaises, consolidées par de bonnes chevilles de bois, sont montées de telle façon que la pente du toit soit très prononcée. Cela est essentiel, en hiver, pour éviter les accumulations de neige sur le toit.

Il reste à élever les murs proprement dits. La première opération consiste à remplir les espaces qui existent entre les poutres verticales. Certains le font avec de courtes billes de bois légèrement équarries sur leurs faces supérieure et inférieure. D'autres préfèrent cependant emplir cet espace avec de la pierre des champs et du mortier. Ces murs seront recouverts, à l'extérieur, de planches de bardot fabriquées sur place, ou, si on en a les moyens, avec du plâtre acheté à Québec ou à Montréal.



# SCIENCES TECHNIQUES

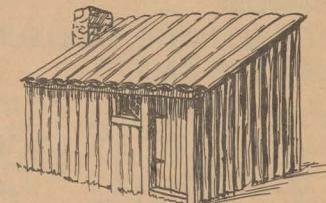
Pour asseoir le toit de cette construction, quelques bonnes perches joignant les deux murs de côté, suffiront. La couverture est faite de longues écorces d'orme, en barceau, placées dans le sens des deux pentes. Un deuxième rang d'écorces est posé, mais en sens contraire, sur les premières. Elles fermeront les espaces laissés entre celles-ci et assureront l'étanchéité du toit.



### 3 La structure dite "en piles" ou "palissade"

La résidence paysanne temporaire se fait aussi selon la méthode appelée "en piles". La structure de cette habitation est la même que celle d'une palissade. On creuse une tranchée d'environ deux pieds de profondeur en forme de rectangle et selon les dimensions de la maison. On y enfouit, debout, une série de billes de bois de la longueur désirée. Il faut veiller à ce que les billes qui constituent le mur d'en avant ou celui d'en arrière soient plus élevées afin d'assurer la pente du toit.

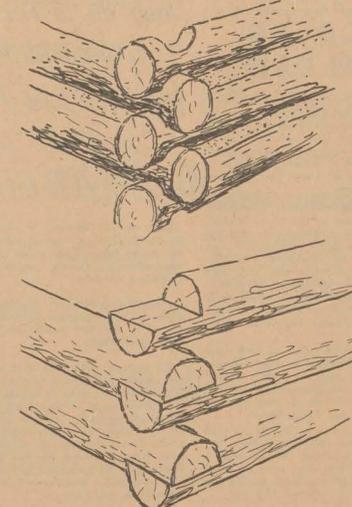
Calcul-ci est fait exactement de la même façon que dans les constructions "pièces sur pièces".



### 2 La structure dite "pièces sur pièces"

Les maisons de ce type sont essentiellement des résidences temporaires. Les murs sont faits de longues billes de bois, équarries ou non, posées horizontalement les unes sur les autres.

Les billes d'un mur croisent celles de l'autre mur à chaque coin de l'édifice. Elles y sont jointes les unes aux autres par enture à mi-bois, ou elles sont croisées par simples entailles.



**TRANSPORT DE BOIS DE CHARPENTE**

Fr. Boucher  
SILLERY

A votre disposition  
— deux hommes  
— deux boeufs  
— une traîne

9 livres par jour

Jacques Le Blond,  
défricheur  
Québec

PRIX DE FAVEUR POUR LA PROCHAINE SAISON  
— 60 livres tournois & 2 minots de blé froment — PAR ARPENT

**MAISON À VENDRE**

A Sillery, maison en colombages, de construction récente.

300 LIVRES COMPTANT (cause départ)  
S'adresser au Bureau du Boréal Express, F.B.

## ● La maison seigneuriale



LA PIERRE DOMINE.  
Les résidences les plus cosues de notre pays sont des constructions de pierre. La plupart des maisons seigneuriales et la grande majorité des édifices urbains sont construits de cette façon.



NOS PHOTOS REPRÉSENTENT TROIS ASPECTS DE LA MAISON DES JÉSUITES À SILLERY • 1637

La structure de pierre varie légèrement selon qu'on emploie la pierre des champs ou de la pierre de taille. Elle peut varier aussi, légèrement, selon les traditions et la façon de travailler des maçons qu'on emploie.

Les murs sont régulièrement enduits de plâtre à l'extérieur afin de donner plus d'uniformité aux différentes façades. Il arrive aussi, dans la région de Québec, que le mur qui fait face au Nord-Est soit recouvert d'un rang de bardeaux qui assure une meilleure isolation thermique. On sait que le vent du Nord-Est est celui qui, à Québec, traîne derrière lui les plus grands froids.

Le toit de ces édifices comparés une structure de poutres équarries jointes ensemble par tenons, mortaises, et chevilles de bois. Le toit en pignon doit avoir une pente très longue et très prononcée pour éviter qu'il ne s'effondre sous le poids



Photos Studio R. Bédard

de la neige, en hiver. Cette structure est ordinairement couverte de planches de bardeaux. On en rencontre, parmi les plus riches, qui utilisent des feuilles d'étain.

► VOIR AUSSI nos articles SUR LE FOYER — p. 12 LA CHEMINÉE — p. 16

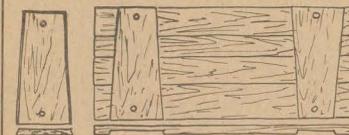
## colle ET BRICOLE

### FAITES VOS MEUBLES

Si à la ville on achète ses meubles chez le marchand ou chez l'ébéniste; à la campagne, les paysans les fabriquent. Le bricoleur vous propose ici les méthodes de construction des meubles essentiels.

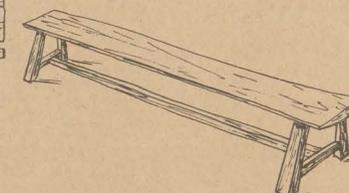


#### ● — LA TABLE DE CUISINE.



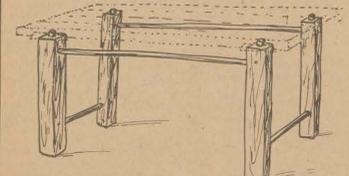
Le dessus de votre table peut être fait soit en planches de pin soit en planches d'épinette. Celles-ci sont assemblées en un seul panneau par une planche qui sert de chevilles. Cette planche, taillée en forme de triangle tronqué, mesurera à peu près six pouces à la base et quatre pouces à l'autre extrémité. Sa longueur sera déterminée par la largeur même du panneau de la table. Ses crâs longitudinaux seront taillés en biseau. La planche cheville viendra s'insérer sous les planches du panneau dans un espace taillé aux mêmes dimensions mais avec un biseau renversé. (voir le dessin)

Les pattes de la table, faites de petites poutres équarries, seront fixées au panneau par tenons et mortaises. On les réunira ensemble par de bonnes perches jouant le rôle de barreau et qui seront fixées aux pattes par des mortaises et des tenons chevillés.



#### ● — POUR VOUS ASSEoir.

La forme de siège la plus couramment utilisée autour de la table de cuisine est le banc ou le banquet. La technique de fabrication de ceux-ci varie énormément. Chacun peut les construire comme il l'entend. Nous donnons cependant une illustration du banc le plus couramment utilisé. On pourra s'en inspirer.



#### ● — VOS CHAISES.

Les pattes de la chaise et les montants du dossier seront faits en barreaux de pin ou de tout autre bois qu'on jugera convenable. Ils seront joints ensemble par des mortaises et des tenons chevillés. Le dossier sera complété avec deux ou trois lattes de pin placées à l'horizontale entre les montants.

Quant au siège lui-même, on la tresse en lanières de peau de chevreuil, en cuir de vache, en lanières faites de la partie intérieure de l'écorce d'orme, en paille, etc.

Note: la hauteur du dossier ne doit jamais dépasser les épaules d'une personne assise.

#### ● — VOS LITS.

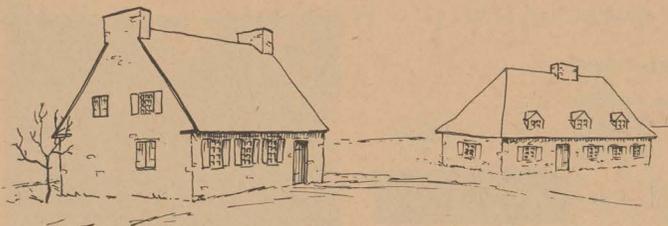


La majorité de nos maisons paysannes sont équipées de lits fixés au mur. C'est celui de vos meubles qui sera le plus facile à fabriquer. Il suffit de clouer au mur, à la hauteur voulue, deux rondins solides, en étable ou en bouleaux, leur longueur déterminant la largeur du lit. Un rondin de même diamètre sera fixé aux deux premiers et constituera le côté extérieur du lit. Ce cadre est ensuite appuyé sur deux rondins verticaux, aux coins opposés au mur. On installe ensuite, à l'horizontale, une série de longues perches sur le cadre primitif. De jeunes bouleaux ou de jeunes trembles constituent le matériau idéal à cet effet. Tous ces matériaux, rondins, perches, seront réunis ensemble par des mortaises et des tenons chevillés.

Pour bien dormir il ne reste plus qu'à couvrir le fond de votre lit d'une bonne couche d'aiguilles de pin, de rameaux d'épinette, de paille hachée, ou de feuilles de maïs. Et bon sommeil...

QUÉBEC contre MONTRÉAL

## La GUERRE des CHEMINÉES



1. — À LA FAÇON DES QUÉBÉCOIS.

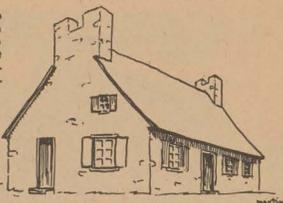
Les Québécois ont l'habitude de diviser leur maison de l'avant à l'arrière. Cela donne deux pièces principales au rez-de-chaussée, une de chaque côté de la maison.

Pour bien chauffer ces deux pièces, il suffit d'installer un foyer à chaque bout de l'édifice. Les maçons prévoient alors, à chaque bout du pignon, une cheminée à cheval sur celui-ci.

On rencontre aussi, dans la région de Québec, de grandes maisons avec une seule cheminée au centre de la toiture.

Cela permet de donner une ligne beaucoup plus élégante à celle-ci. On peut même, de cette façon, construire le faite du pignon un peu en retrait vers l'intérieur. Les gens que nous avons consultés à ce propos affirment cependant que cette façon de construire rend le chauffage beaucoup plus difficile.

Selon que vous vivez dans la région de Québec ou dans les environs de Ville-Marie, on vous proposera des façons toutes différentes de diviser votre maison. C'est très important pour l'apparence de votre demeure car la division intérieure des édifices décide de l'emplacement et de la forme des cheminées.



2. — LES CHEMINÉES "VILLE-MARIE".

Dans la région de Montréal, les constructeurs de maisons préfèrent diviser celles-ci sur la longueur. Il est donc nécessaire qu'on y installe un foyer sur l'avant et un sur l'arrière.

Dès que la maison est suffisamment longue, on préfère cependant construire quatre foyers. Cela permet de diviser le rez-de-chaussée en quatre appartements avec un foyer pour chacun. Afin de satisfaire à ces exigences, les maçons doivent alors construire quatre cheminées, deux à chaque bout de la couverture. Ces cheminées sont situées de chaque côté du pignon et non à cheval sur celui-ci comme dans le cas des maisons québécoises.

Pour plus de solidité on réunit ensemble les deux cheminées de chaque bout, par un paraquet de pierre qui atteint à peu près au quatre cinquième de la hauteur des cheminées.

Ceci donne aux édifices de Ville-Marie et des environs une allure un peu plus lourde qui brise la ligne élancée des toits mais confère aux résidences un aspect coquille qu'on semble beaucoup apprécier dans la région.

## BOULEVERSEMENTS POLITIQUES SUR LA CÔTE ATLANTIQUE

(Boston — de notre correspondant) — Il est encore trop tôt pour dire de façon certaine si la côte atlantique ne sera qu'anglaise, ou si elle sera aussi hollandaise, française et suédoise. Depuis quelques années, les Hollandais harcèlent sans cesse les établissements suédois du Delaware, tandis que les Anglais leur rendent la pareille à l'embouchure de l'Hudson.

Le contrôle de cet important cours d'eau est certes une préoccupation constante des colons les plus éclairés qu'ils soient français, anglais ou hollandais. Pour le moment, les positions des Anglais sont excellentes. Mais la reddition de Stuyvesant n'est peut-être pas définitive, car la guerre se poursuit toujours entre les deux métropoles.

À l'autre extrémité de cette voie de pénétration du continent on trouve les Français qui sont établis à partir du lac Saint-Sacrement, et le long du Richelieu jusqu'à Saint-Laurent. D'autre part les positions françaises en Acadie sont fort instables et les Anglais y ont de sérieuses prétentions.

Parallèlement à cette épreuve de forces, une tendance à un certain regroupement s'annonce,

parfois dans le but avoué de mieux assurer la défense. C'est le cas des COLONIES UNIES DE LA NOUVELLE-ANGLETERRE — Plymouth, Massachusetts, Connecticut et New Haven — qui se sont groupées en 1643.

Cette alliance d'ailleurs été fatale au New Haven dont le Connecticut a souhaité officiellement l'annexion à partir de 1662. Malgré le sentiment indépendantiste de la population concernée, sentiment clairement exprimé par un référendum d'octobre de la dite année, l'annexion est devenue un fait accompli depuis janvier de l'an dernier. Plusieurs habitants de Branford ont préféré déménager à Newark, East Jersey, plutôt que d'accepter cette domination.

La même histoire menace de se répéter entre le Maine et les Massachusetts, et peut-être ailleurs aussi. La situation est telle qu'on pourrait bien assister, d'ici quelques années, à une occupation anglaise de tout le littoral atlantique et à l'apparition de nouvelles colonies.

Toute la question est de savoir quelle résistance opposeront la Suède, la Hollande et surtout la France ?

## AU SUJET DU MONOPOLE DE LA C.I.O.C.

## ATTITUDE COURAGEUSE DE L'INTENDANT TALON

En mai 1664, soit à peine un an après la suppression des Cent-Associés, Sa Majesté créait la Compagnie des Indes Occidentales et la plaçait à la tête d'un véritable empire. L'ensemble des concessions comprenait les Antilles, la terre ferme de l'Orénoque à l'Amazonne, la côte d'Afrique, à partir du Cap-Vert jusqu'au Cap de Bonne-Espérance, le Canada, Terre-Neuve, l'Acadie et la terre ferme jusqu'à la Floride.

Ces pays, qui soit-dit en passant ne sont pas tous libérés d'occupants étrangers, ont été cédés "en toute seigneurie, propriété et justice", avec droits d'établir, sous commissions royales, les gouverneurs, les membres des conseils souverains et de nommer des juges tenus de suivre exclusivement la Coutume de Paris. Notons toutefois qu'elle ne s'est pas encore prévalue de ces privilèges, laissant au Roi ces différentes nominations.

En qualité de seigneur, la Compagnie reçoit la jouissance des droits habituels et peut disposer des terres par vente ou inféodation. Elle peut aussi faire la guerre et signer des traités d'alliance avec les peuples circonvoisins.

Surtout, pour lui permettre, soi-disant, de subvenir à l'entretien des colonies, elle obtient le monopole de "tout le commerce et navigation" des pays concédés pendant quatre ans avec exemption de droits et paiement de primes à la sortie et à l'entrée de ses marchandises.

En retour de ces privilèges, la Compagnie se charge de faire passer et d'entretenir aux colonies le nombre nécessaire de "curés et de prêtres, dont elle aura la nomination", avec l'obligation d'y construire des églises.

Depuis le 6 juillet de l'an dernier, date de la séance à laquelle le sieur Le Barroy, agent général de la Compagnie, fit enregistrer par le Conseil souverain la concession, la Nouvelle-France est la propriété de la Compagnie des Indes.

C'est contre cet état de chose que s'est élevé, dès son arrivée, l'intendant Jean Talon.

Malgré l'appui de la Cour, la Compagnie des Indes occidentales éprouve des difficultés à transiger avec les colons. Son popularité est évidente, et elle n'est pas impopulaire à la Nouvelle-France. Nous savons en effet que le marquis de Tracy a dû se réprimer un inquiet soulevement en Martinique.

Du côté des océans Pacifique et Indien, la Compagnie des Indes orientales, fondée dans les mêmes circonstances que l'autre, doit aussi prévenir une pareille opposition. Elle est pourtant mieux établie et son capital de

9,000,000 la place dès le départ en meilleures postures que la C.I.O.C. qui n'a reçu, selon nos informateurs, que 4,000,000. Malgré les mécontentements multiples, il semble que cette double entreprise puisse réussir s'il y a augmentation du capital et du nombre des navires.

## Le Père P. Ragueneau écrit à COLBERT

Nous avons eu la bonne fortune d'obtenir le texte d'une lettre écrite à Colbert, le 7 novembre 1664, par le Père Ragueneau. Ce religieux est très au courant des problèmes du Nouveau-Monde. Il a vécu au Canada de 1636 à 1662 et il connaît bien la mentalité des habitants, avec lesquels il a vécu un an, au poste de Ganemahsh, chez les Onontagués.

Le Père Ragueneau avertit le ministre que des informations reçues de La Haye lui ont appris que les Anglais ont levé une armée de 10,000 hommes et qu'ils ont pris New-Amsterdam et "ont déporté les habitants avec permission de transporter ailleurs leurs propriétés dans un délai de trois mois, ce qui est impossible."

La capture du poste-cléf de la rivière Hudson peut assurer aux colonies anglaises d'Amérique le contrôle politique et économique du pays. Le religieux avertit Colbert que le trifluvien des Grosseliers est à Boston et qu'il aurait lui-même suppléé aux Néo-Anglais de l'enlever aux Hollandais la maîtrise de la route la plus directe pour atteindre le cœur du continent américain. Cet homme est "capable de tout, écrit le Père Ragueneau. Il est audacieux, hardi, tenace et connaît le pays à la perfection." Ses démentis avec le gouverneur de la Nouvelle-France l'ont aigri et il peut causer beaucoup de tort à la France.

Sans le dire ouvertement, le père laisse entendre à Colbert qu'il serait sage de ramener des Grosseliers à la France en faisant droit à ses réclamations. On sait que des Grosseliers a porté sa cause en France, mais qu'on ne l'a payé qu'en belles paroles.

## Le Petit Naturaliste Le noyer

PAR PIERRE BOUCHER

Illustré de  
"L'HISTOIRE VÉRITABLE ET NATURELLE  
DES MOEURS ET PRODUCTIONS  
DU PAYS DE LA NOUVELLE-FRANCE"



Il y a des noyers de deux sortes, qui apportent des noix à cet us les portent grosses et dures; mais le bois de l'arbre est fort tendre et l'on ne s'en sert point, sinon à faire des sabots, à quoi il est fort propre. De Rivière en quantité. Mais peu en montant plus haut. L'autre sorte de noyer porte de



petites noix rondes, qui ont l'écale tendre comme celles de France. Mais le bois de l'arbre est fort dur et rouge en dedans. On commence d'en trouver au Mont-Royal, et il y en a quantité dans le pays des Iroquois. Les Sauvages même se servent des noix pour faire de l'huile, laquelle est excellente.